



LE NUMÉRIQUE AU SERVICE D'UN FUTUR DURABLE

Atteindre les Objectifs de Développement
Durable en créant un commun numérique
pour les données ESG

Véronique Blum et Maxime Mathon

THINK-TANK
**DIGITAL
NEW DEAL**

juin 2023

LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE S'EST CONSTRUIT
GRÂCE AUX PARTIES
PRENANTES, LES DONNÉES
ESG NE PEUVENT PAS LEUR
ÊTRE CONFISQUÉES

SOMMAIRE

PRÉFACE	3
I. HISTOIRE PARALLÈLE : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NUMÉRIQUE	
1.1 NAISSANCE DES DEUX MOUVEMENTS	8
1.2 LA DIFFUSION DES IDÉES PORTÉE PAR LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES	9
1.2.1 Le temps de la concertation	9
1.2.2 Le temps des prises de position	10
1.2.3 Le temps des changements réglementaires volontaires (soft law)	11
1.3 DES OUTILS THÉORIQUES ET PRATIQUES AU SERVICE DE LA CONVERGENCE DES MOUVEMENTS	14
II. LE MARCHÉ ASYMÉTRIQUE DES DONNÉES ESG (ENVIRONMENTAL, SOCIAL & GOVERNANCE)	
2.1 MIEUX INVESTIR POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS RESPONSABLE	22
2.2 LA CRÉATION D'UN MARCHÉ DE L'INFORMATION ESG	23
2.2.1 Quels sont les besoins des utilisateurs de données?	26
2.2.2 Les utilisateurs de données ESG sont-ils satisfaits des conditions de marché?	27
2.2.3 Le coût des données	27
2.2.4 A qui profite le financement de l'asymétrie?	30
2.3 DES RÉPONSES AUX DÉFAILLANCES DE MARCHÉ	32
2.3.1 Vers une régulation des acteurs de la donnée et de la notation ESG	32
2.3.2 Intégrer pleinement la dimension globale du sujet	34
2.4 CARACTÉRISER LA SITUATION D'ENCLOSURE	35
III. LA THÉORIE DES COMMUNS APPLIQUÉE AUX DONNÉES NUMÉRIQUES	
3.1 L'ORGANISATION DES SOCIÉTÉS HUMAINES AU-DELÀ DE L'OPPOSITION PROPRIÉTÉ PUBLIQUE-PRIVÉE	40
3.2 LES TYPES DE BIENS SELON LA THÉORIE DES COMMUNS	41
3.3 LES COMMUNS DE LA CONNAISSANCE, LE CAS DE LA DONNÉE	43
3.4 LES DONNÉES ESG SONT-ELLES DES DONNÉES DE CLUB ?	44
IV. COMMUN NUMÉRIQUE, POSSIBLE RÉPONSE AUX CRISES	
4.1 LES DONNÉES ESG SONT PUBLIQUES (MAIS NON ACCESSIBLES)	48
4.2 UN EXEMPLE D'ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL INTERNATIONAL INSPIRANT: LA GLEIF	49
4.3 ENSEIGNEMENTS POUR LE MARCHÉ DE LA DONNÉE ESG	50
V. FAIRE DES DONNÉES ESG UN COMMUN NUMÉRIQUE POUR ATTEINDRE LES ODD	
5.1 UNE SOLUTION POUR LIBÉRER LES DONNÉES ESG	54
5.2 DESCRIPTIONS DES RÔLES ET INTÉRÊTS POUR CHACUN	55
5.3 PROPOSITION MÉTHODOLOGIQUE: ASSOCIER LES PARTIES PRENANTES	65
CONCLUSION	69
REMERCIEMENTS	68

| PRÉFACE

Le rôle du numérique dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable

Notre think-tank voulait depuis longtemps investiguer la question de l'environnement, et précisément du rôle du numérique dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Nous souhaitons prendre notre part en offrant une réflexion, mais surtout en proposant des actions concrètes pour que le numérique soit considéré comme une solution, et que sa capacité d'innovation soit bien mise au service du Progrès pour l'Homme et son écosystème vivant. Nous sommes en effet persuadés qu'un "Green - Digital New Deal" est possible si l'Union européenne crée des KPI universels garants des valeurs humanistes que nous défendons.

Le rôle du numérique dans la finance responsable

Ce rapport est un prolongement naturel du livre blanc "Data de confiance" que nous avons publié en 2022, puisqu'il s'agit une nouvelle fois de défendre les enjeux de souveraineté et de compétitivité des données. Car perdre la main sur les données c'est à la fois perdre toute capacité à influencer sur l'évolution des normes mais c'est aussi se placer durablement en dépendance.

- Compétitivité d'abord car l'importance des investissements privés pour atteindre les ODD est colossale. Il faut par exemple 4 000 milliards par an dans les énergies renouvelables (EnR) pour atteindre la neutralité carbone¹, d'où l'importance pour l'UE de s'appuyer sur les flux privés pour réussir ce plan de financement.
- Souveraineté ensuite car la captation de ces informations par un groupe d'acteurs privés, au détriment du reste des parties prenantes et d'un effort global, est un phénomène que notre think-tank combat depuis ses débuts. Selon nous, cette asymétrie économique peut engendrer une dystopie socio-environnementale. Il y a en effet une incompatibilité entre d'un côté la poursuite de l'intérêt général et de l'autre les intérêts économiques de cette poignée de grandes agences de notation (on peut parler ici de *Big Rating*) qui trustent et dénaturent le marché du traitement des données au même titre que les *Big Tech* le font sur sur la collecte des données personnelles.

Le rôle des communs numériques pour une économie libérale responsable

L'Union européenne doit dessiner un chemin alternatif qui mette au cœur de son organisation le principe de responsabilité. L'expérience du RGPD témoigne de la capacité pour l'Europe à penser le numérique et à peser à l'échelle globale. Nous devons pour cela faire preuve d'imagination comme le font ici les auteurs Maxime Mathon et Véronique Blum en proposant que les données ESG (Environmental, Social & Governance) soient gérées et gouvernées par un

¹ "Investir pour nos valeurs : les 5 failles de la finance responsable", Mickaël Berrebi, Editions Eyrolles, 2022

dispositif de type "communs numériques". Nous apprécions la lecture positive qu'ils font du rôle du numérique, et l'approche iconoclaste qu'ils proposent des communs (trop souvent synonymes de positions contraires aux enjeux de libres-échanges économiques chers à l'UE). Une telle reconnaissance pourrait garantir un accès libre pour toutes les parties prenantes, une qualité accrue de l'information, et deviendrait ainsi un catalyseur inédit pour les ODD. Gageons que la communauté internationale se saisisse de cette proposition et trouve face à l'urgence climatique le même élan que celui trouvé face à l'urgence sanitaire. La "maison brûle", ne laissons pas le thermomètre entre quelques mains.

Olivier Sichel,
Président Digital New Deal

Arno Pons,
Délégué Général Digital New Deal

INTRODUCTION

La Californie des années 1960 fut le berceau de deux mouvements innovants destinés à changer le monde : le numérique et le développement durable prônant respectivement la libre circulation des savoirs et la protection de l'environnement. En suivant des évolutions similaires, ces mouvements sont nés de prises de conscience dans la société civile, puis se sont propagés à l'échelle mondiale. L'institutionnalisation en cours de ces mouvements jumeaux, connaît depuis plusieurs années une phase d'introspection qui vient à juste titre questionner leur raison d'être. Le numérique se déploie-t-il dans l'intérêt des individus? Le développement durable n'est-il finalement qu'une convulsion du "business as usual"?

Une organisation internationale s'est saisie de ces questions, l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui héberge en son sein un moyen de convergence de ces mouvements. D'une part, en étant dépositaire des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et d'autre part en étant incontestablement légitime en tant que "hub" de données à l'échelle globale. L'ONU, qui avait identifié dès 2005 que le "big data" pouvait être un moyen puissant d'avancer sur le développement durable, sait combien l'accessibilité des données peut-être un levier d'actions important au plan international, grâce à son rôle non-souverain, atout majeur quand il est question de collecte de données. L'ONU assigne ainsi au « numérique », une mission d'intérêt général en lien avec les Objectifs de Développement Durable.

Les données, informations numériques, et plus précisément les données environnementales, sociales et relatives à la gouvernance (ESG) sont devenues indispensables pour les actions des agents économiques en faveur de l'environnement et de la société. Les entreprises et organisations émettrices d'information ESG ont désormais besoin d'un système d'information et de diffusion de cette information, capable de préserver la fiabilité et la robustesse des données produites. Il s'agit là d'une condition nécessaire pour procurer aux parties prenantes une image juste et fidèle des actions engagées par ces entités.

Cependant, il semble que les conditions ne soient pas réunies pour atteindre les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies établis en 2015. Le marché de la donnée ESG s'est auto-organisé depuis la disponibilité des données, dans la configuration suivante, les données ESG :

1. sont principalement produites par les entreprises,
2. sont utiles à l'ensemble des parties prenantes,
3. sont actuellement capturées par une poignée de fournisseurs dont le modèle économique repose sur la vente d'asymétrie d'informations.

Cette situation de marché ne satisfait ni les producteurs ni les utilisateurs de données. **Comment dès lors faire évoluer l'utilisation de la donnée ESG afin de lui permettre de jouer son rôle?** Pour répondre à cette question, cette note s'articule en 5 parties.

Dans un premier temps, nous proposons une chronologie de l'évolution des mouvements Développement durable et Numérique depuis leur émergence dans les années 1960 en Californie jusqu'à nos jours. Dans un second temps, nous observons les mécanismes de fonctionnement actuel du marché de la donnée ESG dont nous décrivons les acteurs, leur poids, la nature des transactions opérées, les besoins des utilisateurs et leurs motifs d'insatisfaction. Pour comprendre le fonctionnement de cette arène, et afin de nous guider dans des recommandations de transformation, nous nous appuyons sur la théorie des communs proposée par Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009. La troisième partie offre une présentation synthétique de la théorie des communs, et en particulier des classifications des biens, au-delà des seuls biens publics et privés. Nous expliquons ensuite comment une approche par les communs numériques permet d'envisager une solution crédible. Enfin, nous formulons des préconisations à destination des décideurs.

WHOLE EARTH
Software
CATALOG



RECOMMENDED
software, hardware,
magazines, books, accessories,
suppliers and online services
FOR PERSONAL COMPUTERS

STEWART BRAND
Editor in Chief

I. HISTOIRE PARALLÈLE : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NUMÉRIQUE

Comme nous le verrons ensuite, les deux mouvements, numérique et développement durable, convergent désormais pour former de nouveaux défis, et notamment ceux des données ESG auxquels ce dossier est dédié. La chronologie qui suit se déroule en quatre étapes : 1) l'émergence des mouvements faisant preuve d'une pensée innovante, 2) la diffusion des idées portées par les institutions internationales, 3) la proposition de solution de mise en œuvre de ses idées avec l'offre d'outils, et 4) la période de convergence.

1.1. LA NAISSANCE DE DEUX MOUVEMENTS

En 1962, Rachel Carson publie *Silent Spring*², une étude lyrique, poétique et scientifique de la chute de la biodiversité dans les zones industrielles de Pennsylvanie. Pour la première fois, elle met en évidence les effets de l'insecticide DDT (Dichlorodiphényltrichloroéthane) : le printemps est devenu silencieux en raison de l'effondrement des populations d'insectes, d'oiseaux, de poissons et même de bêtes d'élevage. Son travail suggère une persistance du DDT dans l'environnement alors que son stockage affecte l'ensemble de la chaîne alimentaire jusqu'aux humains. Elle récusé à cette occasion l'idée d'une immunité individuelle permise par l'existence d'un effet de seuil. Ce faisant, elle dénonce les arguments fallacieux avancés par les industriels de la chimie visant à minimiser les effets de leur activité. Face à ce qui pourrait être une tentative de manipulation de l'opinion, **Carson amorce un réquisitoire en faveur de l'imputabilité aux gouvernements et aux entreprises des impacts qu'ils causent sur l'environnement.**

En 1967, un homme, **Stewart Brand**, incarne à lui seul cet incroyable chassé-croisé entre les révolutions écologique et numérique. L'éditeur du cultissime *Whole Earth Catalog* (véritable bible idéaliste des communautés geek et hippie) se mobilise pour faire circuler une question autour de lui : pourquoi n'avons-nous toujours pas vu une photo complète de la Terre ? Quand la NASA répond à sa demande en 1967, la diffusion du cliché déclenche une prise de conscience immédiate et mondiale, proche de **l'overview effect** ressenti par les astronautes. « L'overview effect » décrit l'expérience profonde et transformative vécue par les astronautes lorsqu'ils observent la Terre depuis l'espace. Ils réalisent alors que la Terre est un tout cohérent et interdépendant, et que les problèmes auxquels l'humanité est confrontée tels que les défis environnementaux nécessitent une approche collective et globale.

Cette photo vint bouleverser la perception commune du dedans et du dehors, mais surtout la perception de la surface terrestre : l'environnement humain semble désormais bien plus restreint, au milieu du vide³. Quelques mois plus tard en 1968, le même Stewart Brand filme **"The Mother of All Demos"**. Animée par Douglas Engelbart⁴ cette démonstration événement fit découvrir au public : la souris, l'hypertexte, la visio-conférence, le courrier électronique et l'environnement de bureau. Les perspectives et promesses offertes pour un informatique civil, bientôt démocratisé et personnel, dessinent alors les contours d'un nouveau moyen massif d'émancipation⁵.

D'autant plus que cette même année est signée par le président Lyndon B. Johnson le Freedom of Information Act (FOIA), loi américaine octroyant le droit d'accès aux informations publiques.

² *Silent Spring*, Rachel L. Carson, Mariner Books Houghton Mifflin Harcourt, New York, 1962

³ <https://medium.com/the-long-now-foundation/earth-and-civilization-in-the-macroscopic-82243cad20bd>

⁴ <https://www.wired.com/story/how-doug-engelbart-pulled-off-the-mother-of-all-demos/>

⁵ <https://www.wired.com/story/50-years-later-we-still-dont-grasp-the-mother-of-all-demos/>

L'idée, chère à la contre-culture californienne de l'époque — à savoir trouver un moyen de transformer le monde sans prendre le pouvoir — **avait peut-être trouvé avec cette loi, l'ordinateur personnel, et l'overview effect les moyens de passer à l'action.**

1.2 LA DIFFUSION DES IDÉES PAR LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

1.2.1 Le temps de la concertation

L'année 1968 est marquée à la fois par le début d'un boom informatique et par **la première conférence des Nations Unies utilisant le terme de "développement écologiquement durable"**, il s'agit de l'Intergovernmental Conference for Rational Use and Conservation of the Biosphere organisée par l'UNESCO. Cette conférence annonce que les institutions vont s'emparer de ces phénomènes et apporter des réponses aux pressions qui ne tardent pas à se manifester.

Dès 1971, une nouvelle forme d'activisme voit le jour. Un groupe de militants pacifistes et écologistes embarque à bord du bateau Phyllis Cormack pour protester contre les essais nucléaires américains sur l'île d'Amchitka, au large de l'Alaska. Leur but est d'empêcher ces essais en se plaçant directement au centre de la zone d'essai. Cette action fait sensation dans le monde entier et atteint son objectif puisque les États-Unis mettent fin aux essais nucléaires atmosphériques l'année suivante. Les militants de l'expédition, conduits par Jilm Bohlen et Irving Stowe, cherchent alors un nom évocateur des idéaux qu'ils défendent : ce sera *Greenpeace*.

1972 est une année riche en événements fondateurs. D'une part, **l'OCDE instaure le principe pollueur/payeur (PPP)⁶**, principe fondamental du droit de l'environnement. Ce principe est adopté sur proposition du Comité des politiques d'environnement. L'OCDE recommande que les adhérents, lorsqu'ils définissent les politiques et mesures de contrôle relatives à l'environnement, observent les « Principes directeurs relatifs aux aspects économiques des politiques de l'environnement sur le plan international » qui figurent en annexe à la recommandation, mettent en avant le principe pollueur payeur et les conséquences économiques et commerciales des politiques environnementales. **Le PPP découle directement de l'éthique de responsabilité, consistant à faire prendre en compte par chaque acteur économique les externalités négatives de son activité.**

D'autre part, la première conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain (UNCHE) se tient à Stockholm. L'objectif est de poser un diagnostic sur l'état global de l'environnement. Sur l'identification des problèmes globaux, l'espoir est de construire les conditions d'une coopération internationale. La déclaration finale reconnaît explicitement la responsabilité de l'homme envers son environnement, ce qui inclut son devoir de protection et d'amélioration de l'environnement. Cela servira son propre intérêt et celui des générations futures.

Enfin, 1972 est aussi l'année de la **publication du rapport *Limits to Growth***, aussi dit rapport Meadows. Il alerte la communauté internationale sur l'insoutenabilité physique de la croissance matérielle et démographique illimitée sur une planète limitée. Commandé par le Club de Rome, ce rapport alarmiste emploie la modélisation mathématique pour prédire l'effondrement du système planétaire à l'horizon 2100, dans l'hypothèse où la croissance exponentielle se poursuit à un rythme constant. Les conclusions recommandent *a minima* la stabilisation à la fois de la population et de la production mondiales. Le rapport provoque une onde de choc dans les milieux académiques, économiques et politiques et une réaction de déni face à un "catastrophisme écologique". Ses accents malthusianistes sont sujets à controverse. Aussi, le Club de Rome

⁶ OCDE, *Recommandation du Conseil sur les principes directeurs relatifs aux aspects économiques des politiques de l'environnement sur le plan international*, OECD/LEGAL/0102 disponible sur : <https://legalinstruments.oecd.org/public/doc/4/4.fr.pdf>

finit par désavouer les conclusions de sa publication. **De plus, le rapport ne contient pas de recommandation autre que la notion de « croissance zéro ».** Pour la modérer, les concepts de « croissance indifférenciée » ou de « croissance organique » ne tardent pas à lui être opposés.

Très vite, les faits vont nourrir la possibilité d'un catastrophisme écologique. La fin des années 1970 et le début des années 1980 sont marqués par de nombreux accidents industriels : la fuite toxique de l'usine de Seveso en Italie, les naufrages de l'Olympic Bravery, du tanker Amoco Cadiz et du pétrolier Boehlen au large de la Bretagne, l'accident nucléaire (fonte du réacteur) de Three Mile Island en Pennsylvanie, la catastrophe de Tchernobyl... La médiatisation nouvelle de ces accidents répétés marque les opinions publiques qui envisagent le lien entre développement économique et impacts environnementaux. Les citoyens comprennent également qu'ils sont les créanciers de dernier ressort, puisqu'ils règlent des factures, sans aucun espoir d'être un jour remboursés.

En conséquence directe, la question de la responsabilité entre dans le débat public. En 1979, le philosophe allemand Hans Jonas publie son ouvrage "Le Principe responsabilité", en réponse au "Principe espérance" (1944-1959) d'Ernst Bloch. **Hans Jonas introduit le principe de responsabilité des générations présentes envers les générations futures**, et propose un nouvel impératif catégorique kantien : *"Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre."*

1.2.2 Le temps des prises de position

Un autre débat juridique s'initie au même moment. Il porte sur les droits de propriété intellectuelle et sur leur reconnaissance. Au début des années 1970, les logiciels n'étaient pas associés à des droits de propriété. Le droit d'auteur ne s'appliquait pas encore aux créations informatiques. Dans un marché toujours plus lucratif, une logique de partage organisait la collaboration des développeurs. La situation change dans les années 1980, avec les modifications du droit de la propriété intellectuelle (PI), et les promesses de bénéfices. Certaines juridictions appliquent désormais des droits de propriété intellectuelle aux créations informatiques.

L'adaptation différenciée du droit de PI, ainsi que la diversité des « inventeurs » et « auteurs », plus ou moins motivés par l'appât du gain, **occasionnent un schisme** : d'une part l'industrie de la micro-informatique, basée sur les **logiciels propriétaires**, incarnée par Microsoft ; d'autre part, **le mouvement du logiciel "Libre"**, représenté par R. Stallman et le projet GNU. Au même moment, **l'Arpanet** (Advanced Research Projects Agency Network), premier réseau à transfert de paquets développé entre 1961 et 1969 par des chercheurs à l'aide de crédits militaires, **se scinde lui aussi en deux : un réseau militaire et un réseau universitaire qui deviendra l'Internet actuel**. Un saut décisif marque les années 1980 : le réseau restreint, régalien et public par défaut devient un réseau évolutif et ouvert aux précurseurs du logiciel propriétaire. Le mouvement dit du "Libre" évolue ensuite à travers la "Free Software Foundation", dans l'objectif de mettre en place un outil nouveau : la GPL (General Public License). Cette licence permet de co-construire et de distribuer les logiciels employant les applications à la base de l'Internet : http, smtp, ftp...

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies publie son rapport final intitulé **Our common future** (Notre avenir à tous). Il **comporte la première occurrence du terme "sustainable development"**, traduit dans les pays francophones par « développement durable ». **Ce rapport dit « Brundtland » soutient que les générations futures pâtiront du développement industriel et économique sauvage**. Le rapport propose d'évoluer vers *"un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes*

sans compromettre la capacité de générations futures de répondre aux leurs." L'idée passera à la postérité.

En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) se tient à Rio de Janeiro. Elle réunit des dirigeants politiques, diplomates, scientifiques, représentants des médias et des organisations non gouvernementales (ONG) issus de 179 pays dans un effort massif visant à réconcilier l'impact des activités socio-économiques humaines et l'environnement. La CNUED proclame le concept de développement durable comme un objectif atteignable pour chacun de par le monde, que ce soit au niveau local, national, régional ou international. Elle reconnaît que l'intégration et l'équilibre des préoccupations d'ordre économique, social et environnemental dans la satisfaction de nos besoins sont vitaux pour le maintien de la vie humaine sur la planète et qu'une telle approche intégrée est réalisable si les esprits et les mains travaillent ensemble. Elle a par ailleurs reconnu le besoin de penser nos modes de vie (production, consommation, coordination et décision).

À ce stade, l'opinion publique est informée par le biais des concertations. Les institutions, éclairées des positions des différents représentants de la société civile, peuvent ensuite passer à l'action.

1.2.3 Le temps des changements réglementaires volontaires (soft law)

Premier pas réglementaires en matière de développement durable

En 1994, la Table Ronde de Caux produit un "cadre d'engagement simple, universel et volontaire" fondé sur l'énonciation des « Principes for Responsible Business⁷ ». Elaborés à partir du cadre du « Minnesota Center for Corporate Responsibility (MCCR) », ils visent à embarquer les entreprises dans la coopération mondiale pour la préservation de l'environnement. Il offre aux chefs d'entreprises l'occasion de démontrer leur souci de ne pas œuvrer au dépend des parties prenantes. Le caractère volontaire et non contraignant de l'initiative incite à inaugurer un cycle vertueux faisant preuve d'exemplarité plutôt que de se limiter à la conformité.

LES PRINCIPES D'AFFAIRES RESPONSABLES

Principe 1: Respect stakeholders beyond shareholders. A responsible business has responsibilities beyond its investors and managers.

Principe 2: Contribute to economic and social development.

Principe 3: Build trust by going beyond the letter of the law.

Principe 4: Respect rules and conventions.

Principe 5: Support responsible globalization.

Principe 6: Respect the environment.

Principe 7: Avoid illicit activities.



Il faudra attendre l'an 2000 pour que l'agenda mondial fasse un nouveau pas, avec l'**initiative Global Compact des Nations Unies**⁸, inspirée notamment par les travaux pionniers de la Table Ronde de Caux et qui met ainsi dans l'agenda international ce qui deviendra la **Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)** à travers le principe 8.

⁷ <https://www.cauxroundtable.org/principles/>

⁸ <https://unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

LES PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

DROITS HUMAINS

Principe 1 : Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme proclamés au niveau international ; et

Principe 2 : s'assurer qu'ils ne sont pas complices d'atteintes aux droits humains.

TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;

Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises doivent soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux ;

Principe 8 : entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et

Principe 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

ANTI-CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.



Toujours en l'an 2000, 193 États membres des Nations Unies ainsi qu'une vingtaine d'organisations internationales se réunissent au Sommet du Millénaire au Siège de l'Organisation à New York. Il s'agit du plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement de tous les temps. 189 d'entre eux signent la **Déclaration du Millénaire dans laquelle sont énoncés les Objectifs Millénaires de Développement (OMD)** portant sur la période 2000-2015. **Ils serviront de canevas à la construction des futurs Objectifs de Développement Durable (ODD).**

Le terme ESG est utilisé pour la première fois en 2004 dans le rapport « Who cares wins⁹ » qui se veut être l'expression par la communauté financière d'un ensemble de recommandations pour intégrer la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), telle que proposée par le UN Global Compact, au sein des métiers : « asset management, securities brokerage services and associated research functions. »

Quelques mois plus tard, les *Principles for Responsible Investment* des Nations-Unies (UNPRI) vont prendre forme. Il s'agit, en responsabilisant les actionnaires des plus grandes entreprises mondiales, d'accélérer l'adoption par les entreprises d'un comportement compatible avec le développement durable. L'essor de l'internationalisation de l'actionnariat privé devant agir comme un diffuseur.

Les rédacteurs proclament : *"Il est de notre devoir, en tant qu'investisseurs institutionnels, d'agir dans l'intérêt à long terme de nos bénéficiaires. C'est en cette qualité de fiduciaire que nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent nuire à la performance des portefeuilles d'investissement (à divers degrés selon les entreprises, les secteurs, les régions, les catégories d'actifs et au fil du temps). Nous reconnaissons également que l'application de ces Principes est susceptible de mieux aligner les intérêts des investisseurs sur les objectifs généraux de la société."*

⁹ https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/de954acc-504f-4140-91dc-d46cf063b1ec/WhoCaresWins_2004.pdf?MOD=AJPERES&CVID=jqeE.mD
https://www.unepfi.org/fileadmin/events/2004/stocks/who_cares_wins_global_compact_2004.pdf

Les PRI sont officiellement lancés en avril 2006 avec 100 signataires, ils sont désormais près de 5000¹⁰ partout dans le monde.

En 2010, la première **formalisation de la RSE se manifeste par la publication de la norme ISO 26000**. Après 6 ans de travaux, et la mobilisation d'experts en provenance de 99 pays, la norme fournit des lignes directrices pour aider les entreprises et les organisations dans leur mise en œuvre des principes du développement durable. **Le texte est approuvé par 93% des pays participants à l'exception de l'Inde, du Luxembourg, de la Turquie, de Cuba et des États-Unis.**

Il est utile de préciser que l'ISO 26000 n'est pas certifiable, ce qui constitue un frein majeur à son adoption puisque les entreprises ne tirent aucun bénéfice immédiat de son application. D'autres initiatives fleurissent par ailleurs. En Californie par exemple, **le label B Corp devient officiellement une nouvelle forme d'entreprise, réalisant ce que la certification ISO 26000 ambitionnait de faire.**

En 2011, Paula Caballero, Directrice des Affaires Économiques, Sociales et Environnementales au ministère des Affaires Étrangères colombien décide d'élargir l'appréhension de la notion de développement à d'autres dimensions, absentes des Objectifs Millénaires de Développement arrivant à échéance en 2015.

Ultime étape de l'institutionnalisation des concepts ESG, les principes se métamorphosent en Objectifs de Développement Durable (Sustainable Development Goals). Les ODD sont au nombre de 17 (Figure 1) et se situent au niveau macro-économique. Ils constituent ensemble « *un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030*¹¹ ».



Le long processus de définition des ODD est détaillé dans un ouvrage précis et passionné¹² de Paula Caballero. Elle y relate la manière dont elle parvient à convaincre ses collègues de gouvernement et sa ministre de tutelle, ainsi que les résistances voire la dérision que rencontre sa proposition à cette époque: *“Many - both from developed as well as developing countries - saw the SDGs as an attempt to undermine the MDGs and to detract attention from the “core” development issues. »*

¹⁰ <https://www.unpri.org/annual-report-2022/signatories>

¹¹ <https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals>

¹² https://www.riener.com/title/Redefining_Development_The_Extraordinary_Genesis_of_the_Sustainable_Development_Goals

De nombreuses questions et inquiétudes restent en suspens : comment opérer les changements d'échelle entre les mesures organisationnelles et étatiques ? Cette approche est-elle uniformément applicable à tous les pays ? L'universalisation des principes est-elle un gage d'équité ?

Au niveau géopolitique, l'initiative surprend. Elle provient du "Sud" et paraît incongrue pour les poids lourds du Nord (notamment l'Europe) ou les grands pays émergents: *"Many questioned with a dose of exasperation why Colombia was even bothering to prepare for Rio+20 when 'it was still so far away'. And many asked 'Why Colombia ? Why is Colombia leading on a global agenda ?'".* La critique se situe aux antipodes de la démarche colombienne, qui inclut les parties prenantes et la société civile dans le processus de négociation dans une approche holiste et « jonassienne » : *"Within nations, between nations and between generations."*

"There is an urgent need to rethink what growth, prosperity and well-being mean. In a small and fragile planet development consists of an array of parameters — including sustainability and equity — which form a spectrum along which all countries are to be found— both developing and developed. Shrinking planetary boundaries and the refugee crisis are bringing home the fact that our human and natural systems are profoundly interconnected and that not one nation or people can either develop or maintain high development standards separate from others."

Paula Caballero

Selon Paula Caballero, les **ODD reflétaient un agenda minimaliste, incapable de mettre en oeuvre un changement profond, systémique**, et les transformations structurelles nécessaires. **La nécessité d'un programme autour duquel il était possible de converger a emporté le compromis international sur les ODD, incluant les acteurs publics et privés.**

1.3 DES OUTILS THÉORIQUES ET PRATIQUES AU SERVICE DE LA CONVERGENCE DES MOUVEMENTS

La société de l'information, le constat de déplétion des ressources, la petitesse de la terre, la perception des impacts des activités humaines en dehors d'un territoire délimité, tous ces facteurs mettent en lumière la nécessité d'une gouvernance mondiale. Les sociétés humaines amenées à se réinventer partent à la recherche de nouvelles grilles de lecture.

Les théories de la finance moderne qui prônent la maximisation du profit et la minimisation du risque deviennent sujet à controverse. En 1984, E. Freeman propose une théorie des parties prenantes ou « Stakeholder Theory »¹³ en opposition à la théorie de l'actionnaire. Il offre ainsi un cadre théorique à la responsabilité sociale et environnementale. **Il s'agit de placer l'entreprise au centre d'un système de relations avec ses parties prenantes** (employés, clients, actionnaires, environnement, fournisseurs...) et de considérer que la performance de l'entreprise ne peut être pérenne qu'à condition que les relations qu'elle entretient avec ses parties prenantes soient équitables et durables. Mais ce cadre demeure descriptif et normatif, et peine à fournir des solutions applicables.

L'intérêt de ce cadre réside dans sa capacité à décrire la société dans laquelle nous vivons plutôt que les objectifs vers lesquels chacun individuellement devrait tendre. Il s'agit dès lors d'observer la manière dont diverses communautés se structurent afin d'en tirer les

¹³ <http://stakeholdertheory.org/about/>

enseignements. C'est précisément l'ambition des travaux d'Elinor Ostrom.

Elinor Ostrom renouvelle la pensée économique et politique avec son ouvrage publié en 1990 : *Governing the Commons*¹⁴. L'intérêt de ces travaux réside dans leur universalisme : ils s'appliquent aussi bien aux biens numériques qu'aux ressources naturelles. À partir du milieu des années 1990, les idées portées par Ostrom autour de **la gestion des "communs" vont permettre au principe Responsabilité de Hans Jonas**, publié en Allemagne en 1979, **de prendre corps grâce à l'idée selon laquelle les ressources communes peuvent être "gouvernables"**, à condition de respecter des règles d'organisation/de gouvernance (voir plus loin). Ostrom est la première femme à obtenir le Prix Nobel d'Economie en 2009.

Depuis, les grandes organisations internationales — Nations Unies, OCDE, UNESCO — s'appuient fortement sur l'idée d'un **environnement à considérer en tant que "Global Common"**, à gérer collectivement et de manière responsable.

A partir de 2005, **le Big Data** se déploie, portant avec lui de nouvelles **promesses de compréhension de toutes sortes de phénomènes, y compris de développement durable**. Grâce à la mise à disposition d'un logiciel open source (Hadoop), il est désormais possible de gérer de grandes quantités de données, structurées ou non.

Dès 2009, l'Organisation des Nations Unies lance un laboratoire innovant, le UN Global Pulse, pour mieux envisager un monde où l'innovation numérique responsable et inclusive ferait progresser le développement durable et protéger la planète. Le laboratoire devient un lieu de rencontre de l'innovation numérique et des sciences humaines. Pour anticiper, répondre et s'adapter aux défis à venir, l'UN Global Pulse rassemble des équipes multidisciplinaires issues des sciences des données, de la prospective stratégique, des sciences du comportement et des technologies numériques.

En 2012, un premier rapport « Big Data for Development: Challenges & Opportunities » précise comment intégrer pleinement le numérique dans la stratégie globale des Nations Unies¹⁵, ce qui conduira à la création, par Ban Ki Moon en 2014, d'un **groupe indépendant** (Independent Expert Advisory Group on a Data Revolution for Sustainable development, IEAG) **chargé de mettre le Big Data au service du développement durable**. Ce groupe d'experts est à l'origine de la publication du rapport « A world that counts » qui précède la publication des ODD.

*We believe that the data revolution can be a revolution for equality. More, and more open, data can help ensure that knowledge is shared, creating a world of informed and empowered citizens, capable of holding decision-makers accountable for their actions*¹⁶.

Le propos est clair, la création d'un « Global Data Ecosystem » à partir d'un « **Global Consensus on Data** » doit permettre à chaque pays de disposer des moyens de mesurer ses progrès vers un développement durable et de créer les conditions pour que tous les acteurs soient responsabilisés. Ce rapport fait passer une idée essentielle : **l'effort mondial autour du Développement Durable ne pourra être efficace que s'il est mesuré et mesurable**. Cette mesurabilité devant servir à apporter la transparence nécessaire aux acteurs pour s'aligner. **Les Nations Unies comprennent donc très tôt que la donnée est au cœur des ODD.**

Ce document répertorie également les catégories d'acteurs impliqués dans la contribution aux ODD et indique clairement que les données produites par ces différentes sources doivent être ouvertes pour pouvoir s'interconnecter et mesurer la progression globale.

Trois sources de données sont identifiées : la sphère publique/civile (organisations

¹⁴ *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Elinor Ostrom, Political Economy of Institutions and Decisions, Cambridge University Press, Cambridge, 1990

¹⁵ <https://www.unglobalpulse.org/wp-content/uploads/2012/05/BigDataforDevelopment-UNGlobalPulseMay2012.pdf>

¹⁶ <https://www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/12/A-World-That-Counts2.pdf>

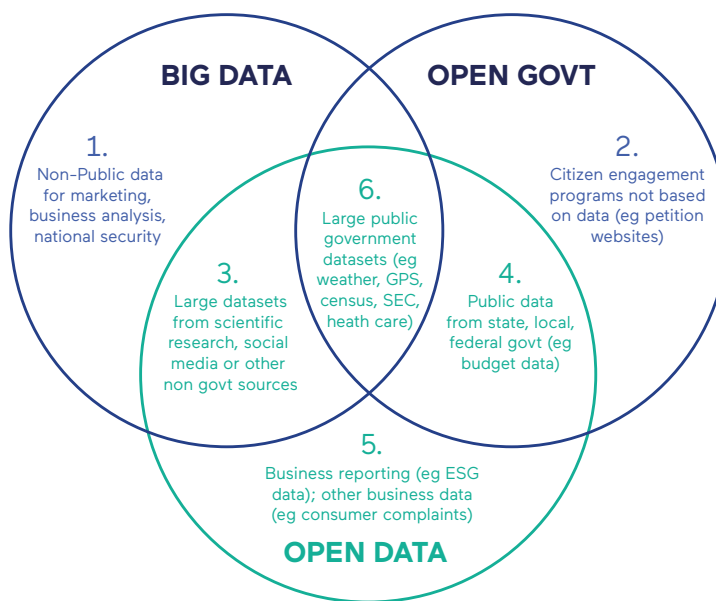
internationales, agences statistiques nationales, ministères, territoires et programme satellite, ONG), le secteur privé (entreprises) et le monde de la recherche (scientifique et académique).

Lorsque les OMD (Objectifs Millénaires de Développement) arrivent à leur terme en 2015, la conclusion du rapport final¹⁷ indique **un déficit de mesure permettant le pilotage des objectifs**. Il déplore l'absence d'effet de levier promis par l'usage des données de masse. Ce diagnostic est réitéré dans une étude de l'UNESCAP¹⁸ qui invite à mettre le Big Data au service de l'agenda 2030 :

*Both big data and open data can transform business, government, and society – and a combination of the two is especially potent. **Big data gives unprecedented power to understand, analyze, and ultimately change the world we live in. Open data ensures that power will be shared** bearing huge potential to transform the way policies are made.*

L'auteur propose également un schéma instructif pour montrer qu'au-delà de la nature des sources de données, chaque écosystème a un rôle à jouer au sein d'une synergie plus large.

FIGURE 1: L'interface entre l'open Data et la Big Data (UNESCAP)



La naissance d'une conscience écologiste et l'élaboration de l'outil informatique ont connu une évolution parallèle en dépit de leurs trajectoires distinctes. Même si l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de catalyseur et de lieu d'échanges depuis plus de 75 ans, elle ne constitue pas un lieu de pouvoir, et ces textes sont indicatifs et n'ont pas force de loi.

En même temps, le renouvellement des écoles de pensée et de description des systèmes sociaux participe à la **convergence des mouvements Développement durable et Numérique** :

- Premièrement, aucun de ces mouvements ne peut se satisfaire d'une vision binaire du droit de propriété entre propriété privée et publique. Les travaux d'Ostrom et de ses suivants le démontrent : de nombreuses **communautés** ont concocté des arrangements

¹⁷ [https://www.un.org/millenniumgoals/2015_MDG_Report/pdf/MDG%202015%20rev%20\(July%201\).pdf](https://www.un.org/millenniumgoals/2015_MDG_Report/pdf/MDG%202015%20rev%20(July%201).pdf)

¹⁸ https://www.unescap.org/sites/default/files/1_Big%20Data%202030%20Agenda_stock-taking%20report_25.01.16.pdf

institutionnels, intermédiaires et complexes **afin de gérer l'accès aux ressources naturelles ou à l'information.**

- Deuxièmement, **les deux mouvements interrogent la dimension Responsabilité.** Depuis trente ans, les parties prenantes à l'échelle mondiale s'interrogent sur l'attribution de responsabilité et ses obligations afférentes. Le changement générationnel et la dégradation de la situation climatique forment les conditions pour que le numérique prenne pleinement part à la création d'un futur durable.
- Troisièmement, la quantité colossale de **données** désormais produites par les sociétés humaines constitue une **ressource précieuse promettant la transition** de notre civilisation vers une croissance soutenable.

La mise en place d'un agenda mondial orienté depuis 2015 vers des Objectifs de Développement Durable (ODD), pour lesquels les technologies numériques servent de pièces maîtresses, constitue ni plus ni moins qu'un équilibre entre un ensemble d'indicateurs dont la donnée est la matière première.

Le succès des ODD repose désormais sur la capacité du secteur privé, et donc des entreprises, à les prendre en compte. En 2021, sur un échantillon de 1018¹⁹ entreprises, 48% des entreprises européennes cotées mentionnent les ODD dans leur reporting annuel. Les narratifs relatifs aux ODD sont inclus dans les informations « extra-financières » (ou ESG) qui relatent la manière dont les entreprises mettent en place un modèle basé sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Selon le GRI, le standard de reporting mondial sur la durabilité, 83%²⁰ des sociétés analysées indiquent qu'elles soutiennent les ODD et 69% d'entre elles traduisent leur activité en ODD. Au niveau des PRI, avec près de 5000 signataires (4100 gestionnaires de fonds et plus de 700 investisseurs institutionnels), l'intérêt des investisseurs pour utiliser les ODD²¹ augmente de manière continue.

En 2019, l'ONU publie un rapport d'étape sur la mise en œuvre des ODD, "The future is now"²². Ce rapport suggère que malgré les efforts entrepris depuis quatre ans, les ODD ne seront pas atteints d'ici 2030. Selon lui, nous rapprochons du tipping point, ce seuil d'irréversibilité des dommages causés par l'activité humaine et industrielle. Le rapport compte ainsi sur la science pour porter les solutions aux problèmes transversaux formalisés dans les ODD, et enjoint les acteurs publics et privés à renforcer les financements des activités scientifiques en privilégiant une approche multi-disciplinaire.

Depuis maintenant soixante ans, nous sommes alertés des risques, et depuis 1990 nous n'avons plus d'excuses à l'inaction. Cette année-là est en effet charnière car elle porte les germes de la réflexion que nous allons préciser dans la suite de cette note : le rapport du GIEC qui décrit précisément les enjeux, l'arrivée d'Internet qui ouvre l'ère du big data, et la publication de "Governing the Commons" qui donne les moyens politiques de se saisir de cette double transition.

¹⁹ Shami A. (2023) Double materiality: from theory to practice, CSEAR Montpellier.

²⁰ <https://www.globalreporting.org/media/ab51un0h/stg-gri-report-final.pdf>

²¹ <https://www.unpri.org/download?ac=10795> (p.10)

²² https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/24797GSDR_report_2019.pdf

TABLEAU 1 : Synthèse chronologique de l'évolution des mouvements de développement durable et du numérique.

ÉMERGENCE DES MOUVEMENTS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

1961-1969

1962 Rachel Carson publie *Silent Spring* (chute de la biodiversité dans les zones industrielles)

1967 NASA : diffusion du cliché terrestre "overview effect"

1968 UNESCO : *Intergovernmental Conference for Rational Use and Conservation of the Biosphere*
Publication de "The Tragedy of the Commons" par Garrett Hardin

1970

1971 Phyllis Cormack, Jilm Bohlen et Irving Stowe, créent Greenpeace.

1972 Publication du rapport Meadows, *Limits to Growth*
OCDE : Création le principe pollueur/ payeur
Stockholm : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain (UNCHE)

1976 Italie : Catastrophe Seveso
France / Bretagne : naufrages de l'Olympic Bravery
et du pétrolier Boehlen au large de la Bretagne

1978 France / Bretagne: naufrage du tanker Amoco Cadiz

1979 USA : accident nucléaire (fonte du réacteur) de Three Mile Island en Pennsylvanie

1980 Principe Responsabilité de Hans Jonas

1984 Ed. Freeman : Théorie des Parties Prenantes

1985 Catastrophe du barrage du Val de Stava

NUMÉRIQUE

Création de l'Arpanet (Advanced Research Projects Agency Network)

1965 Création du Courrier Electronique (MIT, Boston)

1966 Promulgation du Freedom of Information Act

Douglas Engelbart et Stewart Brand
"Mother of all demos"

« The Computer as a Communication Device », J.C.R.

1970

1980 USA : Computer Software Copyright Act - Application du droit de la propriété intellectuelle aux logiciels, naissance de l'industrie de la micro-informatique, et du mouvement du logiciel "Libre"

Création des Graphic User interfaces (GUI)

Création de la "Free Software Foundation" par Richard Stallman

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 1986** Accident nucléaire de Tchernobyl
- 1987** ONU : Publication du rapport Brundtland (première occurrence du terme "sustainable development")
- 1990** Elinor Ostrom, Governing the Commons
1^{er} rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)
- 1992** Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), à Rio de Janeiro, le développement durable devient un objectif pour tous
- 1994** Premiers « Principles for Responsible Business », Minnesota Center for Corporate Responsibility (MCCR), Table Ronde de Caux
- 1997** Protocole de Kyoto
- 1998** Convention d'Aarhus
- 2000** ONU : Initiative Global Compact: Principles for Responsible Business
ONU : Déclaration du Millénaire, Objectifs Millénaires de Développement
- 2004** ONU : première utilisation du terme ESG dans le rapport « Who cares wins »
- 2005** ONU : Principles for Responsible Investments
- 2010** Publication d' ISO 26000
- 2011** Proposition de créations des Objectifs de Développement Durable
- 2014** Directive NFRD – en vigueur en 2018
- 2015** Échéance des OMD
Création des Objectifs de Développement Durable, immédiatement en vigueur
- 2019** Rapport d'étape alarmant sur les ODD "The future is now"
- 2023** Entrée en vigueur de la Corporate Sustainability, Reporting Directive
6^{ème} rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)

NUMÉRIQUE

- 1965** Création du Courrier Electronique (MIT, Boston)
- 1966** Promulgation du Freedom of Information Act
- 1989** Publication de version 1 de la General Public Licence (GPL)
- 1993** Les protocoles du World Wide Web dans le domaine public
- 1995** Le mouvement dit du "Libre" s'organise formellement à travers la "Free Software Foundation"
- Lawrence Lessig, crée la fondation Creative Commons
- Emergence du Big Data
- 2009** Création de UN Global Pulse
- 2012** Publication du rapport « Big Data for Development: Challenges & Opportunities »

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PASSE PAR LA PROTECTION DES DONNEES ESG

II. LE MARCHÉ ASYMÉTRIQUE DES DONNÉES ESG

2.1 MIEUX INVESTIR POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS RESPONSABLE

En 60 ans, le développement durable s'est imposé dans l'agenda international. Il fait du futur de l'humanité LA priorité mondiale. Ce mouvement repose sur une idée aussi simple que solide : le principe de Responsabilité. D'une part, la responsabilité est le fait pour quelque chose d'être la cause ou l'origine d'un dommage ; d'autre part, la responsabilité désigne l'obligation ou la nécessité morale de répondre, de se porter garant de ses actions ou de celles des autres (Larousse).

Cette définition courante résonne avec la distinction proposée par **Hans Jonas** en 1979 :

- La **responsabilité naturelle** est une loi muette, présente chez tous, qui s'impose à la conscience. Lorsqu'un parent voit son enfant en détresse, il ou elle vole à son secours.
- La **responsabilité contractuelle** est la rationalisation du sentiment brut de la responsabilité naturelle, elle est segmentée autour du choix par consentement préalable, d'une délimitation spécifique, d'une relation horizontale de partie à partie ; elle est occasionnelle, parfois inconditionnelle, rétractable, et ne comporte pas de restriction d'objet (elle peut porter sur les personnes, les biens, les objets immatériels ou inexistantes comme les générations futures.). Bref, elle est transposable en droit.

Selon Jonas, l'exercice de la Responsabilité est éminemment important en ce qu'il peut contribuer à construire la confiance. Le même raisonnement appliqué au développement durable consiste à restaurer la confiance dans la possibilité d'une vie ensemble sur Terre.

La responsabilité naturelle s'exerce lorsque nous nous préoccupons de l'habitat des générations futures et du vivant. Alors que la responsabilité contractuelle se manifeste sous forme d'obligation, avec par exemple l'Obligation Réelle Environnementale²³, ou sous forme de clause environnementale²⁴. L'efficacité de ce droit est amplement débattue car d'autres clauses peuvent exonérer les contractants.

De quelle manière ces deux responsabilités sont-elles liées pour devenir force de propositions ?

Par quels moyens et selon quelle trajectoire le monde économique s'engage-t-il dans une prise de responsabilité qui reste encore partiellement volontaire ?

La chronologie figurant en préambule de ce document liste quelques événements favorisant l'avènement de l'information ESG :

- 1 - les « Principes for Responsible Business » de 1994 qui couvrent l'Environnement par les principes 7 à 9, le Social par les principes 1 à 6 et la Gouvernance par le principe 10.
- 2 - le rapport « Who cares wins²⁵ » de 2004 inaugurant l'expression ESG vise en particulier les analystes, les institutions financières, les entreprises, les investisseurs, les administrateurs de fonds de pension, les conseils de consultant financier, les régulateurs, les marchés boursiers, et les O.N.G. L'idée fondamentale est la suivante : un meilleur investissement conduit à une société plus durable. Les dimensions ESG sont élargies par rapport aux documents de 1994. Elles figurent dans l'encart 2.
- 3 - les *Principles for Responsible Investment* des Nations-Unies (UNPRI) en 2005

²³ <https://www.ecologie.gouv.fr/obligation-reelle-environnementale>

²⁴ <https://www.actu-juridique.fr/civil/la-prevention-contractuelle-des-prejudices-environnementaux/>

²⁵ https://www.ifc.org/wps/connect/de954acc-504f-4140-91dc-d46cf063b1ec/WhoCaresWins_2004.pdf?MOD=AJPERES&CVID=jqeF.mD

PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX

- Changement climatique et risques associés
- La nécessité de réduire les rejets toxiques et les déchets
- Nouvelle réglementation élargissant les limites de la responsabilité environnementale en ce qui concerne les produits et services
- Augmentation de la pression exercée par la société civile pour améliorer les performances, la transparence et la responsabilité, entraînant des risques de réputation s'ils ne sont pas gérés correctement
- Marchés émergents pour les services environnementaux et les produits respectueux de l'environnement

PROBLÈMES SOCIAUX

- Santé et sécurité au travail
- Relations communautaires
- Problèmes de droits de l'homme dans l'entreprise et dans les locaux des fournisseurs/sous-traitants
- Relations gouvernementales et communautaires dans le cadre des opérations dans les pays en développement
- Augmentation de la pression exercée par la société civile pour améliorer les performances, la transparence et la responsabilité, entraînant des risques de réputation s'ils ne sont pas gérés correctement

PROBLÈMES D'ENTREPRISE

- Structure et responsabilité du conseil d'administration
- Pratiques comptables et de divulgation
- Structure du comité d'audit et indépendance des auditeurs
- Rémunération des dirigeants
- Gestion des problèmes de corruption et de pots-de-vin



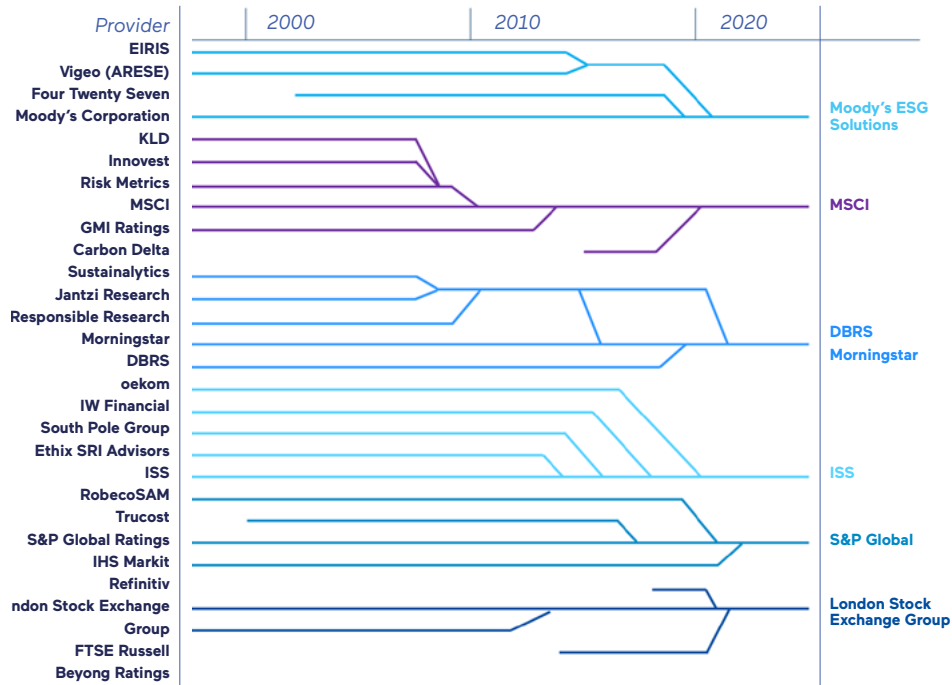
2.2 LA CRÉATION D'UN MARCHÉ DE L'INFORMATION ESG

Ces initiatives constituent donc un tournant majeur en matière de communication d'entreprise. En conséquence, les rapports émis par les entreprises se multiplient : ils sont sociaux, environnementaux, extra-financiers, de développement durable, intégrés etc. Ils contiennent un matériau non nécessairement financier qui ne demande qu'à être exploité. Comme l'information financière, **l'information RSE devient « investissable » grâce à l'ESG**, et de nombreuses recherches vont démontrer que la communication ESG est positivement liée au cours de bourse, c'est-à-dire que sa présence favorise la hausse des cours. **Toutefois, contrairement au marché de l'information financière, cette information n'est ni standardisée, ni « certifiable » ni même « vérifiable »**. Chaque utilisateur reste libre de la transformer est de l'interpréter selon sa sensibilité et ses priorités.

C'est une **aubaine pour les spécialistes de la diffusion d'informations financières qui produisent déjà un ensemble d'éléments informationnels : notations, scores, analyses, indices etc.**

On assiste alors, au sortir de la crise de 2008, à l'émergence d'un nouveau secteur concurrentiel autour de l'ESG (Figure 2 à gauche). Celui-ci ne tarde pas à se consolider et en quinze ans de concentration, la course à la taille critique aboutit en la formation d'un **oligopole composé de 6 groupes ayant absorbé la totalité des acteurs spécialisés.**

FIGURE 2 : La concentration du secteur de l'information ESG entre 2000 et 2020

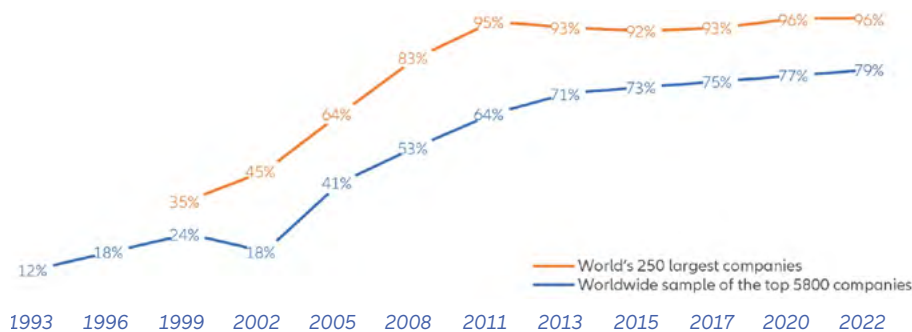


Source: <https://www.unpri.org/credit-risk-and-ratings/esg-in-credit-ratings-and-esg-ratings/11071.article>

Sans surprise, les groupes acquéreurs sont tous des acteurs majeurs de la donnée financière et disposent donc déjà d'une offre principalement à destination des investisseurs. Le marché de la donnée ESG est attrayant, EY estime sa valeur à 1,3 milliards de dollars en 2022²⁶, alors qu'une étude²⁷ d'UBS l'évalue à 5 milliards de dollars en 2025. Le marché ne cesse de croître (Figure 3), approvisionné par les publications d'entreprises.

La mise à disposition de données ESG par les entreprises est à son plus haut historique.

FIGURE 3 : Taux de communication sur le développement durable, par les 250 et 5800 plus grandes entreprises au monde.



Source: KPMG²⁸

²⁶ https://www.ey.com/en_gl/financial-services-emeia/how-esg-data-markets-have-evolved-for-financial-services

²⁷ <https://www.ubs.com/global/en/investment-bank/in-focus/covid-19/2020/esg-data-and-services.html>

²⁸ <https://assets.kpmg.com/content/dam/kpmg/se/pdf/komm/2022/Global-Survey-of-Sustainability-Reporting-2022.pdf>

Le mouvement de concentration du secteur des données ESG permet aux diffuseurs d'industrialiser le processus de traitement des informations ESG. On passe ainsi d'une approche artisanale et qualitative au début des années 2000, quand la valeur des services résidait dans l'expertise des analyses et leur capacité à échanger et à comprendre les modèles d'affaire des entreprises, à une approche très largement quantitative, visant à fabriquer des données duplicables et distribuables à un grand nombre d'utilisateurs. Ainsi l'analyse a laissé place aux outils d'aide à la décision.

Toutefois, contrairement à l'information financière qui suit un processus unique de production quel que soit le producteur, l'information ESG est collectée et transformée par les agrégateurs et fournisseurs d'informations. En conséquence, les produits offerts par ces différents fournisseurs d'information peinent à produire une image similaire des entreprises étudiées.

TABLEAU 2 : Corrélation entre les notations produites par différents fournisseurs

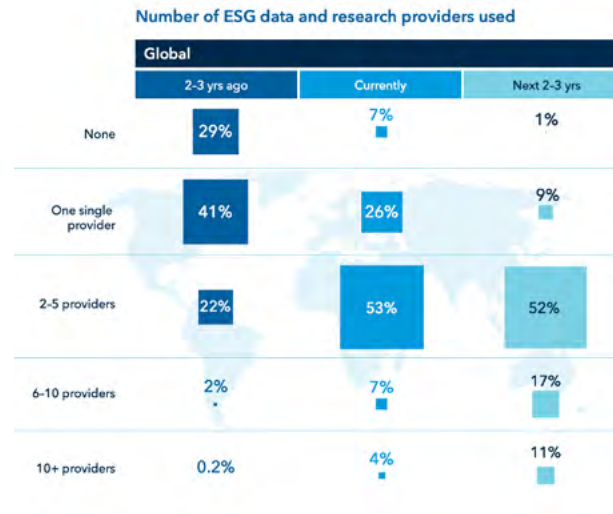
	MSCI	S&P	Sustainalytics	CDP	ISS	Bloomberg
MSCI		35.7%	35.1%	16.3%	33.0%	37,4%
S&P	35.7%		64,5%	35%	13,9%	74,4%
Sustainalytics	35.1%	64,5%		29.3%	21.7%	58.4%
CDP	35.1%	35%	29.3%		7%	44.1%
ISS	33%	13.9%	21.7%	7%		21.3%
Bloomberg	37.4%	74.4%	58.4%	44.1%	21.3%	

Ce tableau exprime les corrélations entre les notations fournies par les indicateurs des différents fournisseurs de données. La corrélation la plus faible observée entre les notations de Carbon Disclosure Project (CDP) et Institutional Shareholder Services (ISS). Les outils de notation montrant la plus forte corrélation, et donc la plus forte convergence, sont les notations de S&P et Bloomberg. De nombreuses recherches ont établi le même constat²⁹. **En conclusion, les fournisseurs de données et de notations fabriquent massivement de l'asymétrie, c'est-à-dire qu'ils élaborent des produits et des résultats différenciés et non convergents propres à suggérer leur complémentarité.**

Aussi, pour accéder aux données, les investisseurs achètent un package - incluant plusieurs offres car ils n'ont d'autre choix que celui d'augmenter le nombre de fournisseurs afin de s'assurer de la robustesse de leur analyse. Alors que la plupart des utilisateurs de données s'approvisionnaient auprès d'un seul fournisseur il y a deux ou trois ans, aujourd'hui plus de la moitié d'entre eux s'approvisionne auprès de deux à cinq fournisseurs, et ils envisagent de poursuivre ainsi dans les prochaines années (Figure 4). Cette contrainte exige de déployer des ressources pour internaliser la gestion et la comparaison des données entre les différents fournisseurs. **De fait, les investisseurs travaillent et raisonnent à partir de représentations différentes de la vérité** et se font concurrence autour de capacités de traitement de données.

²⁹ Berg, F., Koelbel, J. F., & Rigobon, R. (2019). Aggregate confusion: The divergence of ESG ratings. Chatterji, A. K., Durand, R., Levine, D. I., & Touboul, S. (2016). Do Ratings of Firms Converge? Implications for Managers, Investors and Strategy Researchers. *Strategic Management Journal*, 37(8), 1597–1614.

FIGURE 4 : Évolution du nombre de fournisseurs de données ESG utilisés



2.2.1 Quels sont les besoins des utilisateurs de données ?

Il est dès lors légitime de s'interroger sur le niveau de satisfaction des utilisateurs de données ESG. Une étude de 2021³⁰ (Figure 5) recense les besoins des investisseurs en matière de données ou pour les notations. Parmi les défis, on trouve la difficulté d'accès aux données, la difficulté de pilotage de la performance ESG, la faible cohérence entre les différents scores, et entre les approches employées, la faible transparence.

FIGURE 5 : Les défis en matière de données ESG

Top challenges when implementing ESG



Source: Capitalgroup

Dans une étude alternative menée par EY³¹, la première difficulté pointée par les utilisateurs est la qualité des données et leurs contradictions. Suivent par ordre décroissant d'importance : la croissance des coûts, les conflits de notations et de scores, la faible couverture des dimensions E,S et G, le manque de cohérence des données entre les secteurs, le manque de données sectorielles, le manque de transparence.

³⁰ [https://www.capitalgroup.com/content/dam/cgc/tenants/eacg/esg/global-study/esg-global-study-full-report\(en\).pdf](https://www.capitalgroup.com/content/dam/cgc/tenants/eacg/esg/global-study/esg-global-study-full-report(en).pdf)

³¹ https://www.ey.com/en_gl/financial-services-emeia/how-esg-data-markets-have-evolved-for-financial-services

2.2.2 Les utilisateurs de données ESG sont-ils satisfaits des conditions de marché ?

« Rate the raters » est une étude annuelle très suivie, elle permet de comprendre comment les entreprises et les investisseurs perçoivent la donnée et les indicateurs ESG fabriqués par les fournisseurs. Dans son édition 2020, on découvre une **préférence pour la donnée brute plutôt que transformée** :

"Most investors described using ESG ratings more for the underlying data and not the scores. Those that have their own internal scoring methodologies and KPIs do not need the scores. What they do need is a way to efficiently gather ESG data to feed these internal scoring and analysis mechanisms. This data feed is ultimately where ESG ratings are useful and why coverage is an important attribute when selecting which ratings an investor will buy."

La même remarque figure dans l'édition 2023 :

« The underlying data is the most valuable information ESG ratings provide. We check on the ratings and the scores to get a general idea of overall performance, but often they are unclear and are not a useful data point by themselves ».

Le défaut de qualité des données possède un impact direct sur les services produits par les utilisateurs de données. **Les sociétés de gestion doivent remplir leurs engagements à partir de données sous-jacentes sans pouvoir assurer que celles-ci sont alignées sur leurs promesses :**

More broadly, the lack of consistency, standardization and independent assurance undermines the credibility of ESG data markets as a whole. This is a growing concern, given the increasing costs of compliance failures and the threat from damaging allegations of greenwashing – as illustrated by a number of recent regulatory fines and high-profile resignations at major financial institutions.³²

2.2.3 Le coût des données

Les sociétés de gestion se trouvent dans l'impossibilité de répondre à cette exigence d'alignement de la qualité des données car les fournisseurs de données/notation refusent de procurer davantage de détails relatifs à leurs méthodologies. En érigeant des barrières informationnelles, ils privent leurs clients de la possibilité d'en tirer profit :

« While the underlying data is key, the proprietary methodologies used to create ratings are where the rubber really meets the road. For the most part, raters are reluctant to reveal the inner workings of their ESG ratings, in part because doing so could encourage corporates to try to game the system. However, some methodological openness ensures trust in the process, leaving investors confident the ratings are useful for investment decisions and helping corporates accept that the ratings they receive truly reflect performance. Perhaps as a response to recent regulatory scrutiny and increasing criticism over their role in the market, major ESG raters today are embracing greater methodological transparency »³³.

"We purchase a lot of data and suffer both from data quantity and data quality issues. Therefore, we do a lot of work to clean and improve the data. We work on some of our own estimations and we use all of our own scoring – we generate more than 12,000, proprietary ESG scores

³² https://www.ey.com/en_gl/financial-services-emeia/how-esg-data-markets-have-evolved-for-financial-services

³³ <https://www.sustainability.com/thinking/rating-the-raters-yet-again-increasing-esg-scrutiny-makes-current-rate-the-raters-study-even-more-crucial/>

that we can continually refine.”

Jane Ambachtsheer, BNP Paribas Asset Management³⁴

En raison de la disparité des données, les utilisateurs de données engagent également des coûts de vérification des données. Lorsque celles-ci sont incomplètes, ils procèdent à des amendements.

« ESG ratings providers need to ensure that the data they are using is accurate. We have found instances where ESG ratings providers publish ESG scores and reports with incorrect or incomplete metrics, or don't take into consideration relevant corporate disclosures. Stakeholders utilize these ESG rating, so it's crucial they contain decision-useful and accurate information ».

Regulatory Manager at U.S. Consumer Product Company

« The data captured from our company is often incorrect, and we have to comb through ratings reports to find and fix errors. In one analysis of an ESG Data Provider, we found that over 50 percent of the information required adjustments ».

Sustainability Coordinator at South American Pulp and Pepper Company

Concernant la donnée, les défis exprimés par les sociétés de gestion (asset managers), quelle que soit leur taille, sont identiques. Il ressort que le fait d'utiliser de multiples sources de données oblige les utilisateurs à réaliser un effort de convergence ou de comparaison qui débouche nécessairement sur des écarts d'un investisseur à l'autre.

ADDRESSING THE DATA CHALLENGE³⁵

The ESG Global Survey 2021

FIGURE 6 : Des besoins différenciés selon la taille des acteurs.

	Global	Less than USD1bn	Between USD1bn and USD9.99bn	Between USD10bn and USD49.99bn	USD50bn and USD99.99bn	USD100bn or more
Use and compare multiple sources of data	74%	100%	67%	74%	73%	75%
Ensure transparency of the source of raw data	43%	40%	33%	41%	41%	53%
Conduct our own research methodologies, like creating benchmarks or in-house ESG scores, instead of relying solely on external providers	41%	0%	33%	44%	41%	43%
Implement advanced data quality controls	28%	20%	21%	27%	29%	35%
We do not think there are challenges related to ESG data	3%	0%	4%	2%	5%	3%

³⁴ <https://www.theia.org/sites/default/files/2021-09/The%20ESG%20Global%20Survey%202021.pdf>

³⁵ <https://www.theia.org/sites/default/files/2021-09/The%20ESG%20Global%20Survey%202021.pdf>



CETTE ASYMÉTRIE
PEUT ENGENDRER
UNE DYSTOPIE SOCIO-
ENVIRONNEMENTALE

2.2.4 A qui profite l'asymétrie?

Les sociétés de gestion encourent un double risque : d'une part, un risque de faible qualité des données approvisionnées, d'autre part, un risque de qualité des services offerts en raison de l'incertitude de qualité de matière première qui pourrait affecter (ou non) la qualité du service final. Mais les sociétés de gestion ne sont pas les seules organisations exposées aux risques.

Les entreprises productrices de données courent un risque de brouillage du signal. Leurs efforts en matière de RSE pourraient être altérés ou mal retranscrits lors de l'étape de collecte de données réalisées par les fournisseurs de données. Dans le cas où la sélection et la transformation des données ne reflètent pas l'action véritable de l'organisation décrite, les utilisateurs finaux, les investisseurs et leurs parties prenantes seraient victimes d'une asymétrie d'information imputable à une détérioration de qualité de l'information le long du canal de transmission. Plutôt que d'ajouter de la valeur aux données initialement collectées, une dégradation de qualité est envisageable. Les conséquences seraient alors supportées par les entreprises, les investisseurs ainsi que les parties prenantes auprès desquels l'entreprise cherche à faire connaître sa démarche RSE. Cette vulnérabilité de la chaîne de valeur de la donnée ESG est apparue dès 2018 dans une analyse³⁶ qui alertait sur la subjectivité des notations ESG et le conditionnement à la disponibilité des données.

En mai 2019, une étude académique intitulée « Aggregate confusion: the divergence of ESG ratings³⁷ » explique en détail ces dysfonctionnements et pointe notamment le **manque d'harmonisation des données sous-jacentes entre les fournisseurs** :

« Our findings demonstrate that ESG rating divergence is not merely driven by differences in opinions, but also by disagreements about underlying data »

Une nouvelle version de la même étude³⁸ en 2022 viendra de nouveau confirmer ce point :

Our findings demonstrate that ESG rating divergence is not merely a matter of varying definitions but a fundamental disagreement about the underlying data.

De nombreuses études se sont intéressées au sujet de la divergence des notations ESG, et mentionnant également le besoin d'harmoniser les données sous-jacentes utilisées par les agences de notations, on peut notamment citer :

- ESG Ratings: Navigating through the Haze³⁹
- Optimal ESG Portfolios: Which ESG Ratings to Use?⁴⁰
- Optimal ESG Portfolios: Which ESG Ratings to Use?⁴¹
- The Challenge of Disparities in ESG Ratings⁴²
- The divergence of ESG Ratings: an analysis of Italian listed companies⁴³
- Sustainable investing with ESG rating uncertainty⁴⁴
- ESG Ratings: an industry in need of a major overhaul⁴⁵
- ESG Ratings: A Call for Greater Transparency and Precision⁴⁶
- The ESG Mirage: the True Colors of MSCI's ESG Ratings⁴⁷
- Four Things No One Will Tell You About ESG Data⁴⁸

³⁶ https://accfcorp.gov/wp-content/uploads/2018/07/ACCF_RatingsESGReport.pdf

³⁷ https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3438533

³⁸ <https://academic.oup.com/rof/article/26/6/1315/6590670>

³⁹ <https://blogs.cfainstitute.org/investor/2021/08/10/esg-ratings-navigating-through-the-haze/>

⁴⁰ https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3859674

⁴¹ https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3859674

⁴² <https://jesg.pm-research.com/content/2/3/107>

⁴³ <https://www.worldscientific.com/doi/10.1142/S2282717X21500067>

⁴⁴ <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0304405X21003974?via%3Dihub>

⁴⁵ https://www.researchgate.net/publication/362808592_ESG_ratings_an_industry_in_need_of_a_major_overhaul

⁴⁶ <https://corpgov.law.harvard.edu/2022/11/10/esg-ratings-a-call-for-greater-transparency-and-precision/>

⁴⁷ <https://www.bloomberg.com/graphics/2021-what-is-esg-investing-msci-ratings-focus-on-corporate-bottom-line/>

⁴⁸ https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3420297

Ainsi, au-delà de la non-utilisation de données sous-jacentes communes, **les méthodologies viennent ajouter une source supplémentaire de divergence**. MSCI, par exemple, se limite à comparer les sociétés d'un même secteur, tandis que Sustainalytics (Morningstar) les évalue d'après leur exposition aux risques ESG d'un secteur ou d'une région, en tenant compte des mesures prises pour les atténuer. Par ailleurs, la pondération attribuée à chaque enjeu ESG et l'importance accordée à différentes controverses passées varient d'un fournisseur à l'autre.

En supplément de ces observations, l'éventuelle convergence entre les notations ESG divise⁴⁹. Pour de nombreux observateurs, la fiabilité des notes ESG s'améliorera au fil du temps, à mesure qu'elles gagneront en maturité. Mais selon une autre étude, plus les informations ESG publiées sont nombreuses, plus l'écart se creuse entre les notes.

Quelques mois après la publication d' "Aggregate confusion", en janvier 2020, les acteurs de la donnée ESG ont mis en place la Future of Sustainable Data Alliance⁵⁰ (FOSDA). Il s'agit d'expliquer que pour être mieux gérée, la donnée doit être standardisée ; tout en reconnaissant que des "gaps & holes" existent dans toutes les catégories de données ESG⁵¹. Ce qui n'a pas empêché ces fournisseurs de commercialiser en conscience des "notations" à partir de ces jeux de données incomplets, c'est ce qui attirera l'attention des régulateurs.

FOSDA fait plusieurs recommandations aux régulateurs, regardons la première⁵² :

Initial recommendations for the market are:

/ STEP 01 /

Regulators should consider alternatives to a public database for forward-looking data that includes a "tagging system" for data used in financial analysis

- Setting up an easily accessible database with quality forward-looking data will take time. By standardising the definition and categorisation of forward-looking data, the goal of transparency is achieved. This can assist financial system sustainable data consumers to make data truly "usable", "comparable" and "decision-useful".
- A tagging system whose core purpose is an unambiguous definition of the dataset will also allow data from any source to be incorporated into existing complex financial market systems. Harmonising the definition of the forward-looking data will allow ease of use – it is no longer enough to have "good quality" data. The data needs to be in a defined format that can be incorporated and compared across different use cases and functions.
- Confidentiality of data providers in the value chain will extend the complexity of including all data in a data repository. A "tagging system" that defines data sets deeply and accurately for forward looking data would allow data to be identified as raw data (in forward looking data terms this is a defined extrapolation from verified past and contemporary data in its simplest form), or modelled data (this includes a company's own assessment of its future risk exposure and impacts).

FOSDA explique donc aux pouvoirs publics qu'il est préférable d'abandonner l'idée d'une base de données publique (donc gratuite) qui fournirait des données structurées et utilisables pour de l'analyse financière. Au motif qu'un tel outil demande du temps à construire et qu'il est préférable que les régulateurs se concentrent sur la catégorisation des données. Ce qui permettrait aux fournisseurs de se contenter d'un travail de rangement, mais aussi de pouvoir distinguer les données brutes (publiées, vérifiées) des données estimées.

En somme, les acteurs de la donnée suggèrent aux régulateurs de se limiter au rôle de fabricant d'étiquettes et de s'en remettre à eux pour répondre aux besoins des acteurs financiers dans l'atteinte des ODD. La réponse des régulateurs ne tardera pas à venir.

⁴⁹ <https://www.capitalgroup.com/europe/capitalideas/fr/articles/monitoring-corporates-against-third-party-ESG-data-providers.html>

⁵⁰ <https://futureofsustainabledata.com/>

⁵¹ <https://futureofsustainabledata.com/wp-content/uploads/2021/10/FoSDA-Data-Council-ESG-Data-Gaps-Holes-1.pdf>

⁵² <https://futureofsustainabledata.com/wp-content/uploads/2021/10/FoSDA-Forward-Looking-Data-report-1.pdf>

2.3 DES RÉPONSES AUX DÉFAILLANCES DE MARCHÉ

2.3.1 Vers une régulation des acteurs de la donnée et de la notation ESG

En décembre 2020, les régulateurs financiers Néerlandais et Français ont publié un papier de position conjoint intitulé « Call for a European Regulation for the provision of ESG data, ratings, and related services »⁵³ résumé ainsi :

- La demande de données et de services ESG augmente parmi les investisseurs et les gestionnaires d'actifs à la recherche d'investissements durables.
- Les investisseurs et les gestionnaires d'actifs ont besoin de données ESG fiables et de services liés à l'ESG pour accompagner la transition vers des économies plus vertes et se conformer au cadre réglementaire européen sur la finance durable.
- Les prestataires de services liés au développement durable (Sustainability Service Providers - SSP) restent largement non réglementés.
- Le manque de transparence sur les méthodologies des SSP et le risque de conflits d'intérêts conduisent à des risques de mauvaise allocation et d'opportunités manquées.

Ensemble, ils préconisent :

- Un cadre réglementaire européen ad hoc obligatoire pour les SSP.
- Un cadre exigeant l'établissement de SSP dans l'UE et leur supervision, avec notamment :
 - Un accent réglementaire sur la transparence des méthodologies, les conflits d'intérêts potentiels, et les exigences en matière de gouvernance et de contrôle interne.
 - Permettre la proportionnalité et l'innovation continue sur le marché.
- Une approche étape par étape : un ensemble d'exigences de base pour les SSP qui servent de point de départ à réexaminer périodiquement en tenant compte de l'évolution du marché et, le cas échéant, à compléter par des mesures supplémentaires.

Dans le même objectif, un an plus tard, IOSCO (International Organization of Securities Commissions) l'instance rassemblant les superviseurs financiers internationaux a produit un ensemble de recommandations⁵⁴ à destination des régulateurs nationaux au sujet des fournisseurs de données et de notations ESG. **La première amélioration à apporter selon l'étude, tient à l'accès direct à la donnée brute :**

Reliability of raw ESG data: Raw data is a key factor to determine the quality of ESG ratings and data products. Given that the quality of raw ESG data relies to a large degree on the quality of corporate disclosure, most users expect that improvements in the quality of corporate disclosures would contribute to enhancing the consistency of ESG ratings and data products. This could also contribute to improving the availability of raw data, which would allow users to directly access data points to access raw data.

Il s'agit également pour IOSCO de réduire le manque de transparence des méthodologies et des flux de données commercialisés.

Lack of transparency around ESG ratings methodology and ESG data products: In addition to having good quality underlying raw data, the quality of ESG ratings depends on the robustness of ESG ratings methodologies. Likewise, for ESG data products, data collection, frequency and verification will impact data quality. Lack of transparency on the process of developing ESG ratings and ESG data products could make it difficult for users to understand and interpret providers' outputs.

⁵³ <https://www.amf-france.org/sites/institutionnel/files/private/2020-12/amf-afm-position-paper-call-for-a-european-regulation-for-providers-of-esg-data-ratings-and-related-services.pdf>

⁵⁴ <https://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOQPD690.pdf>

Depuis, les régulateurs Européen⁵⁵, Anglais⁵⁶, Japonais⁵⁷ et Indien⁵⁸ ont initié des travaux en ce sens.

La situation aux Etats-Unis est également en train d'évoluer. En septembre 2022, un sénateur a écrit à 12 agences de notations ESG pour les questionner sur leurs pratiques⁵⁹. Parmi les 17 questions, il est notamment demandé des éclaircissements sur des éléments méthodologiques, mais également des précisions sur les données utilisées :

- *In general, how do you determine the credibility of the data sources you use? How do you determine that data sources are free from political or other bias?*
- *Have you ever used as data sources state-controlled foreign media, such as Russia Today or Xinhua News Agency?*
- *Do you use data provided by external organizations, including nonprofit groups, in your ESG ratings products? If so, please identify the names of the organizations.*

La moitié des interrogés n'ayant pas répondu, le sénateur Toomey, fera une relance⁶⁰ ...

En avril 2022, la Commission européenne a lancé une consultation⁶¹ pour obtenir l'avis des professionnels sur le fonctionnement du marché de la notation ESG et sur l'intégration des facteurs ESG dans la notation crédit. La consultation a recueilli 168 réponses.

À la question "How do you consider that the market of ESG ratings is functioning today?", 84% des répondants indiquent que le marché dysfonctionne :

- 91% pensent qu'il y a d'importants biais dans les méthodologies des fournisseurs.
- 83% considèrent que le manque de transparence sur les méthodologies est un problème.

Toutefois, la diversité des notations est utile pour 74% des répondants ; On peut voir ici que la pluralité des méthodologies est plutôt admise mais que c'est bien la transparence qui constitue un frein.

L'intervention des régulateurs cherchera donc à augmenter la transparence des méthodologies utilisées dans l'idée de mieux saisir les biais ou les spécificités. Ce qui au final visera à permettre aux utilisateurs de mieux identifier les différentes approches tout en étant limité par la dimension propriétaire de la méthodologie.

Pour rappel, les effets produits par la mise en place de la directive CRA⁶² (Credit Rating Agencies) au niveau européen en 2009, restent discutables. Le texte, qui visait à ouvrir le marché de la notation crédit en Europe via la mise en place d'un mécanisme d'enregistrement et une meilleure transparence des méthodologies, a permis d'arriver à 29 agences enregistrées à ce jour. Pourtant, la part de marché des acteurs dominant se situe actuellement autour de 93%⁶³, alors qu'elle n'était que de 87%⁶⁴ en 2013. On comprend donc que l'encadrement de ce type d'acteurs renforce non seulement la position dominante mais également les barrières à l'entrée.

Appliqué à l'ESG, si l'encadrement est souhaitable à des fins de contrôle, il n'en demeure pas moins majeur de s'assurer qu'au-delà de créer un cadre, ces acteurs déploient des

⁵⁵ https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma80-416-347_letter_on_esg_ratings_call_for_evidence_june_2022.pdf

⁵⁶ <https://www.fca.org.uk/news/news-stories/code-conduct-esg-data-and-ratings-providers>

⁵⁷ <https://www.fsa.go.jp/en/news/2022/20221215/20221215.html>

⁵⁸ https://www.sebi.gov.in/reports-and-statistics/reports/feb-2023/consultation-paper-on-regulatory-framework-for-esg-rating-providers-erps-in-securities-market_68337.html

⁵⁹ <https://www.banking.senate.gov/newsroom/minority/toomey-asks-esg-ratings-firms-for-info-on-scores-data-collection-practices>

⁶⁰ <https://www.banking.senate.gov/newsroom/minority/toomey-blasts-esg-ratings-firms-for-stonewalling-inquiry>

⁶¹ https://finance.ec.europa.eu/regulation-and-supervision/consultations/finance-2022-esg-ratings_en

⁶² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32009R1060>

⁶³ https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma80-416-1564_report_on_cra_market_share_calculation_2022.pdf

⁶⁴ https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/2015/11/esma_cra_market_share_calculation.pdf

méthodologies qui puissent être opposables. C'est-à-dire que les données entrant dans les calculs qu'ils réalisent soient tout aussi accessibles aux utilisateurs de ces notations.

Pour conclure, la question des fournisseurs de données et de notations ESG est devenue globale, les régulateurs l'ont identifié et commencent à déployer séparément des standards et des règles d'encadrement. Pour le moment circonscrites à des règles nationales, ces règles et standards devront tôt ou tard se diriger vers une harmonisation.

2.3.2 Intégrer pleinement la dimension globale du sujet via la standardisation

Dans le cadre du GreenDeal et du projet d'Union des Marchés de Capitaux, la Commission Européenne a lancé en janvier 2021 une consultation pour la mise en place d'un « **European Single Access Point** » (ESAP). Il s'agit pour l'Europe de mettre à disposition en un point unique, l'ensemble de l'information financière réglementée des pays membres, dont les données ESG.

Ce projet ambitieux a reçu un large soutien de la part de l'ensemble des acteurs, y voyant enfin un moyen d'accéder facilement, gratuitement aux données ESG « brutes » publiées entreprises. La plate-forme ESAP devrait voir le jour, d'ici 2027-28.

Toutefois, plusieurs questions restent à traiter. Les données qui seront en principe « machine readable » seront-elles utilisables directement (téléchargeables) par un investisseur, un chercheur ou encore une ONG, sans avoir à faire appel à des outils ou des logiciels spécifiques ?

Ce projet européen est avancé par rapport aux autres juridictions, il créera sans doute un exemple à suivre, mais dans la mesure où les portefeuilles des investisseurs ainsi que les enjeux sont résolument globaux, ESAP créera un différentiel d'informations important entre les régions. Aussi, la dimension souveraine d'un tel projet rendra nécessairement difficile la capacité d'autres États à venir s'y raccorder sans en intégrer la gouvernance.

Même si ESAP est un projet pionnier, il reste donc primordial de s'interroger sur un mécanisme similaire capable d'être déployé à l'échelle globale, en tenant compte des questions techniques mais aussi de gouvernance.

Ces initiatives (régulation des acteurs et point d'accès unique) viendront donc renforcer la production et la mise à disposition des données ESG, ainsi qu'un meilleur encadrement des fournisseurs de données et des agences de notation. Toutefois, le besoin initial exprimé par les investisseurs, à savoir, l'accessibilité aux données brutes émises par les entreprises au niveau global, reste à ce jour irrésolu.

Allianz Global Investors, un des principaux acteurs mondiaux de la gestion d'actifs, exprimait ce besoin en des termes simples dans une réponse⁶⁵ à une consultation de la SEC :

"A globally harmonized approach to sustainability reporting is in our view essential to ensure that climate and other disclosures are consistent and comparable. Ideally, such disclosures should be made through a central regulatory data repository, ensuring a high quality and consistency and reducing costs and as a result democratizing access to reporting data to all investors. As long as a harmonized approach to reporting is lacking, consistency, reliability and access to data is heavily impaired and cost consuming.

(...) A central data repository, created and maintained by a (financial markets) regulator, could democratize the ESG data market. It would allow issuers to use the repository for the many disclosure purposes and obligations that they have, thus minimizing

⁶⁵ <https://www.sec.gov/comments/climate-disclosure/cll12-8905921-244112.pdf>

the strain of such requirements. This would likely put a halt to the current situation in which issuers need to provide data to numerous ESG data providers, which in turn sell this information to investors at a high cost. The more data is mandatorily submitted to the regulatory database, the more efficient ESG data usage by investment firms can become. With the additional transparency from such a database, there will be less of an excess surcharge on the data itself and more of a focus on value-added services such as its analysis, which will reduce ESG data costs overall and make it more widely available. Data is expected to also be of better quality as companies will not risk misreporting to a regulator."

2.4 CARACTÉRISER LA SITUATION D'ENCLOSURE

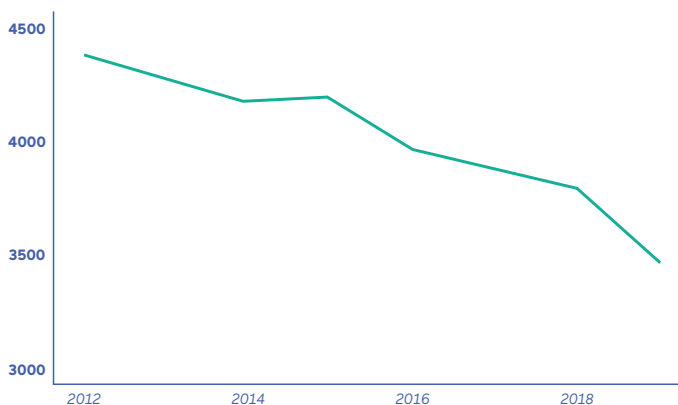
Après avoir décrit et analysé le marché de la donnée ESG, nous pouvons en extraire un ensemble de caractéristiques qui doivent permettre de l'aborder sous un angle neuf et distinct de l'approche réglementaire classique.

Une activité considérée comme le prolongement d'un marché préexistant

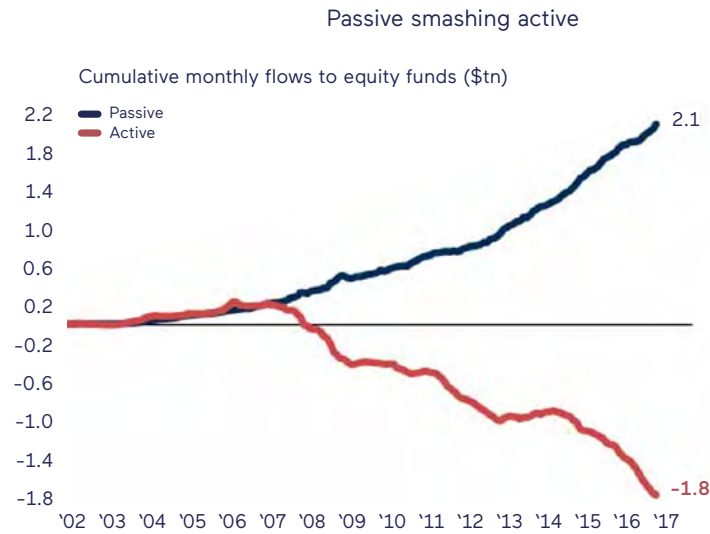
Le profil des acteurs dominants matérialise le fait que la donnée ESG a été perçue dès l'origine comme une extension de la donnée financière (extra-financière). Le marché s'est ainsi structuré autour des mêmes logiques commerciales (informations payantes vendues aux institutions financières).

Une approche dominée par le quantitatif grâce au Big Data

FIGURE 7 : Effectif des analystes equity



Source : <https://openaccess.nhh.no/nhh-xmlui/bitstream/handle/11250/2767284/masterthesis.pdf?sequence=1> (page 8)



L'arrivée d'Internet a provoqué une explosion du volume de données disponibles. **Le déploiement du Big Data à partir de 2005 a rendu manipulables ces grands volumes de données, accentuant la concurrence entre les acteurs dominants.** L'émergence de l'ESG vers les années 2008 et la consolidation du secteur se sont donc produits au moment de l'essor du Big Data. Les acteurs ont donc intégré pleinement la dimension quantitative et ont largement investi dans la donnée pour en démultiplier les usages. La croissance de la gestion passive et la diminution du nombre d'analystes financiers illustrent ce phénomène.

Un modèle fondé sur la vente d'asymétrie d'information

Les fortes divergences entre les acteurs de la donnée/notation, que cela soit sur les interprétations de la performance ESG ou sur l'impossibilité de connaître les données sous-jacentes utilisées, sont de puissantes incitations à consommer un maximum de données, quitte à acheter plusieurs fois la même information.

Ainsi, le marché de la donnée ESG s'est organisée selon le modèle d'affaires de la vente de données financières, les données ESG sont actuellement organisées pour être vendues aux acteurs financiers. La conséquence étant que l'interprétation ou la traduction de la RSE des entreprises s'est structurée pour être avant tout consommée et consommable par des acteurs financiers. Le marché de la donnée ESG ne s'est donc pas bâti comme un moyen de mesurer les progrès réels des entreprises du point de vue des parties prenantes. La demande de ces derniers (société civile, employés, pouvoirs publiques, académique...), qui sont censés être les bénéficiaires et dont les acteurs financiers ne représentent qu'une partie, se fait croissante à mesure que la situation environnementale se dégrade.

D'autres conséquences apparaissent et découlent directement d'un manque de confiance dans la capacité du secteur privé à relever les enjeux socio-environnementaux de notre temps. On peut citer la difficulté des entreprises à attirer les talents⁶⁶ dont la « grande démission » est une des manifestations. Les régulations relatives aux « due diligence » sur les droits humains ou l'environnement se voient renforcés et demandent aux entreprises de s'impliquer davantage dans la maîtrise des externalités négatives de leurs activités.

⁶⁶ <https://www.mckinsey.com/capabilities/people-and-organizational-performance/our-insights/great-attrition-or-great-attraction-the-choice-is-yours>

On peut ainsi se demander en quoi ce marché de la donnée ESG, qui repose sur l'asymétrie d'informations entre les fournisseurs est-il aligné avec la feuille de route globale (ODD) qui impose que tous les acteurs « tirent dans le même sens » ?

Un diagnostic : Le marché de la donnée ESG constitue une enclosure caractérisée

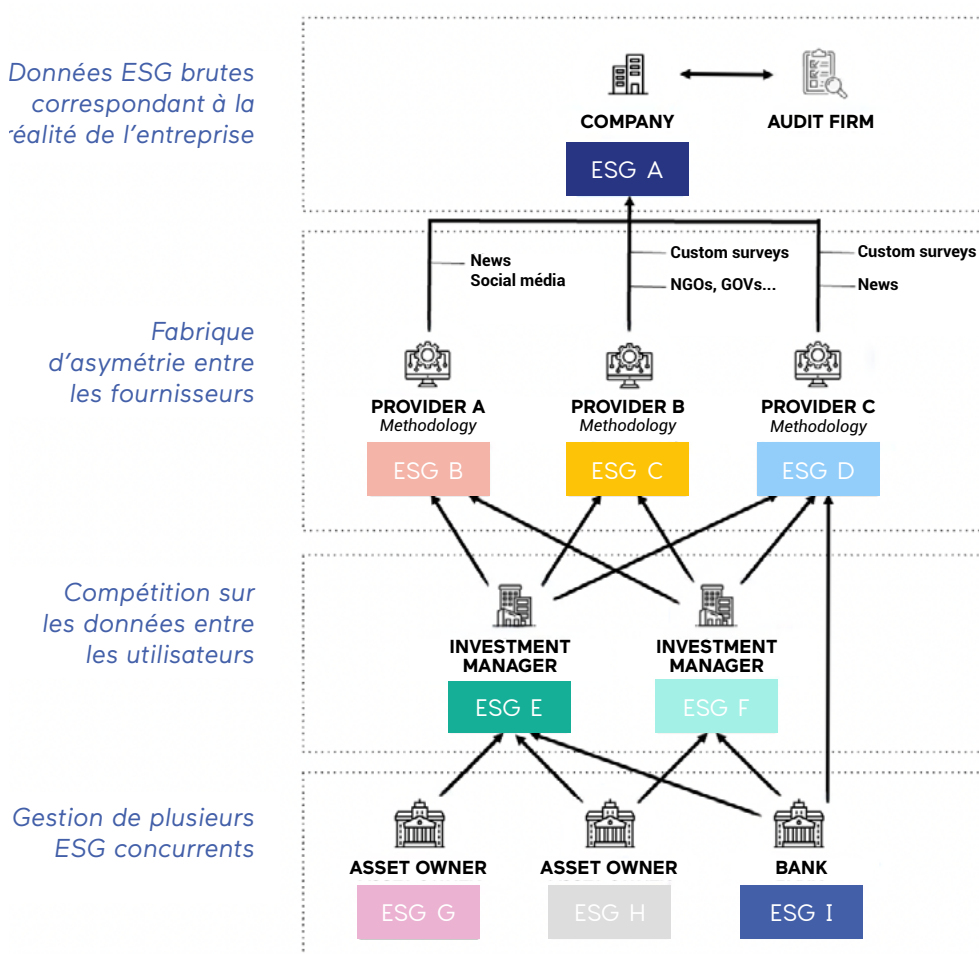
La théorie des communs qualifie le phénomène observé. Il s'agit d'un phénomène d'enclosure, qui se définit ainsi :

« Un élément d'information ou de connaissance dont la libre circulation documentaire est entravée, et/ou qui ne peut être documentée, qui ne peut rentrer dans un processus documentaire qu'en circuit fermé ou dans des conditions d'appropriations définies par le site hôte et non par le producteur ou le créateur de la ressource⁶⁷ ».

Une situation d'enclosure survient donc lorsqu'une ressource informationnelle publique et donc généralement d'intérêt général n'est accessible ou utilisable qu'au travers des fournisseurs qui la monétise. Ainsi, si les fournisseurs de données ont investi pour intégrer les données ESG à leur catalogue, ils en espèrent naturellement un bénéfice.

SCHÉMA GÉNÉRAL DE FABRICATION D'ASYMÉTRIE SUR LES DONNÉES ESG

FIGURE 8 : Structuration du marché de la donnée ESG en 2023



⁶⁷ https://affordance.typepad.com/mon_weblog/2014/04/lutter-contre-les-enclosures-de-demain.html

La figure 8 se lit de haut en bas. Les entreprises dont l'information va être diffusée via leur site Internet ou dans des documents officiels produisent des données ESG qui, contrairement aux données financières, ne sont pas (encore) auditées. Au-delà de cette production réglementaire et volontaire, les entreprises répondent à un ensemble de questionnaires longs et fastidieux soumis par les fournisseurs de données (A, B, C). Ces questionnaires ne sont pas partagés entre les fournisseurs, en revanche ils sont redondants. À partir de ces données, et en les combinant avec des données issues des ONG, des institutions et d'autres données de toutes natures, les fournisseurs de données produisent des indicateurs ESG (notation, scores, indices, etc.). Seules les données de sortie sont vendues aux clients. Comme nous l'avons vu plus tôt, le manque de concordance entre ces données les fait passer pour complémentaires et il ne reste qu'une solution au client : acheter plusieurs jeux de données. L'absence de cohérence engendre des coûts supplémentaires et on retrouve tout en bas de la figure, les analystes dans le travail consiste à « détricoter » les données acquises afin de produire une image fidèle d'une seule réalité, celle de l'entreprise émettrice des données brutes.

La question de la responsabilité

En appréhendant les investisseurs comme une communauté d'utilisation et non une « communauté de destin⁶⁸ », il est fait peu de cas des obligations fiduciaires de ces derniers.

Quand les Nations Unies ont lancé les PRI en 2005, l'activation de la responsabilité fiduciaire de ces derniers visait deux objectifs : préserver les rendements futurs et créer les conditions d'une croissance durable. En gardant en place un modèle de fabrication industrielle d'asymétrie, aucun de ces deux objectifs n'est directement adressé.

Pire, il fait reposer la responsabilité fiduciaire des investisseurs sur des acteurs qui n'y sont pas soumis et se sont auto-proclamés fabricants internationaux officiels de l'ESG dont la vocation est strictement commerciale...

L'état des lieux réalisé montre une inadéquation entre la structure de marché et des besoins exprimés par les différents acteurs présents dans l'arène ESG. **Le diagnostic posé, celui d'une *enclosure* sur les données ESG, s'interprète comme un problème de gouvernance des communs.** La notion d'enclosure émane des travaux théoriques et empiriques menés par Elinor Ostrom. Aussi, pour mieux comprendre la situation en place et disposer d'outils permettant une éventuelle restructuration du marché de la donnée ESG, nous faisons appel à la théorie des communs.

⁶⁸ http://www.litt-and-co.org/citations_SH/a-f_SH/societe_modiale_du_risque_ulrik_beck.pdf

L'ENCLOSURE SUR LES
DONNÉES ESG NE PROFITE
À AUCUNE DES PARTIES
PRENANTES

III. THÉORIE DES COMMUNS, APPLIQUÉE AUX DONNÉES NUMÉRIQUES

3.1 L'ORGANISATION DES SOCIÉTÉS HUMAINES AU-DELÀ DE L'OPPOSITION PROPRIÉTÉ PUBLIQUE-PRIVÉE

La problématique du marché de la donnée ESG s'apparente à celle de la tragédie des communs – "The Tragedy of the Commons"⁶⁹ – décrite par Garrett Hardin en 1968. Selon l'auteur, le problème d'accès aux ressources ne peut se résoudre qu'en réduisant la croissance démographique, en apportant une solution scientifique, car les individus sont incapables de gérer des ressources communes. Ainsi, l'usage commun des ressources mènera nécessairement à la ruine s'il n'est pas régulé par l'État, ou mieux, par une entreprise privée.

L'interprétation d'Elinor Ostrom est différente. Elle va s'acharner à démontrer que l'opposition simpliste entre propriété publique et propriété privée est une impasse. Il en ressort une évidence fondamentale : loin de former deux états mutuellement exclusifs, la propriété publique (ou de gestion collective) et la propriété privée représentent les bornes d'un ensemble continu d'états possibles, combinant des mécanismes publics et privés. Il est dès lors possible de situer un arrangement dans ce continuum : pour ce faire, il convient d'examiner les droits associés à un objet et de les qualifier avec précision.

Ainsi, entre ces bornes, Elinor Ostrom et Edella Schlager (1992) identifient les droits d'accès, d'exclusion, de gestion, d'extraction et produisent leur célèbre matrice des droits et des détenteurs de droits relatifs aux ressources naturelles épuisables (Tableau 3 - panel A). La liste des droits n'est pas restrictive, elle est par exemple étayée par Ostrom elle-même lorsque Hess et Ostrom (2006) examinent le bien commun biologique (Tableau 3 - panel B).

TABLEAU 3 : Les faisceaux de droits

Panel A : Faisceau de droits associés à une ressource naturelle commune				
	Propriétaire (Owner)	Propriétaire sans droit d'aliénation (Proprietor)	Détenteur de droits d'usage et de gestion (Claimant)	Utilisateur autorisé (Authorized user)
Accès et prélèvement (Access and withdrawal)	x	x	x	x
Gestion (Management)	x	x	x	
Exclusion	x	x		
Aliénation	x			

⁶⁹ <https://www.hendrix.edu/uploadedFiles/Admission/GarrettHardinArticle.pdf>

Panel B : Faisceau de droits associés à un bien commun microbiologique

Accès	Droits d'entrer dans un espace déterminé et de jouir d'avantages non soustractifs.
Contribution	Droit de contribuer au contenu.
Extraction	Droit d'obtenir des unités de ressource ou des produits d'un système de ressources.
Prélèvement	Droit de prélever ses artefacts sur la ressource.
Gestion/Participation	Droit de réglementer les modalités d'utilisation interne et de transformer la ressource en y apportant des améliorations.
Exclusion	Droit de déterminer qui jouira de droits d'accès, de contribution, d'extraction et de prélèvements, et mode de cession de ces droits.
Aliénation	Droit de vendre ou concéder des droits de gestion et d'exclusion.

En matière de données, on observe également une grande variété de droits : le droit de duplication, le droit de transfert, le droit d'usage unique, le droit d'usages multiples, le droit de transformer, le droit de revendre, le droit de produire des produits dérivés, le droit de vendre des produits dérivés, le droit de conserver, le droit de détruire, etc.

La publication de « *Governing the Commons*⁷⁰ » (Ostrom, 1990) qui vaudra le prix Nobel d'économie à Ostrom en 2009, démontre qu'en situation réelle les acteurs font des choix appropriés et raisonnables, ce qui invalide la théorie de l'acteur rationnel. Les motifs de ces arrangements ne sont pas la recherche du gain mais le partage des connaissances qui rend possible l'engagement mutuel, l'innovation et l'évolution des règles.

Selon Ostrom, la privatisation systématique des communs au profit d'un groupe restreint (*enclosure*) engendre des situations de rente et donc d'inefficacité économique et d'inégalité sociale. Dans la théorie des communs, les humains apparaissent plus responsables que maximisateurs de richesse, grâce à leurs affects. Plutôt qu'une focalisation sur les droits de propriété, Elinor Ostrom se saisit du concept d'accès et de propriété commune. Ce faisant, elle démontre le rôle fondamental que joue la gouvernance dans la bonne gestion de la ressource partagée (usage et préservation) et identifie quatre types de biens (Ostrom et Ostrom⁷¹).

3.2 LES TYPES DE BIENS SELON LA THÉORIE DES COMMUNS

La première catégorie regroupe **les biens privés**, à forte excluabilité et forte rivalité, il s'agit de biens propriétaires dont la demande peut éventuellement excéder l'offre. Les biens de consommation courante font partie de cette catégorie.

La deuxième catégorie est celle des **biens de club**, à forte excluabilité mais dont la rivalité est considérée faible car ces biens sont reproductibles à l'infini. L'idée de club n'évoque pas nécessairement la propriété partagée, seulement celle de droits partagés, comme le droit d'accès unique, multiple ou illimité. Par exemple, les licences confèrent des droits d'usage exclusifs ou non. De cette délimitation des droits, revenant au propriétaire ou au producteur, dépend le périmètre du club et sa durée de vie.

La troisième catégorie de biens regroupe **les biens communs**. Il s'agit de biens dont l'accès est difficile à restreindre, mais dont l'usage par un agent prive les autres agents. L'emprunt d'un ouvrage dans une bibliothèque entre dans cette catégorie. Les communs désignent un ensemble de ressources partagées par un groupe plus ou moins étendu d'individus dont la gestion peut se situer à diverses échelles (foyer, communauté, national, international).

⁷⁰ <https://www.amazon.fr/Governing-Commons-Evolution-Institutions-Collective/dp/0521405998>

⁷¹ Ostrom, V., & Ostrom, E. (1977). Public goods and public choices. In: ES Savas (Ed.): *Alternatives for Delivering Public Services: Towards Improved Performance*. Boulder: West view Press, pp. 7-49.

Les communs peuvent disposer de frontières nettes (une bibliothèque) ou être transfrontaliers (internet, un fleuve), ou dépourvus de frontières (la connaissance, l'air). Les biens communs comprennent d'une part des ressources collectives, dénuées de droits de propriété et d'autre part, des propriétés communes. Il s'ensuit que les communs de connaissance peuvent être caractérisés par une grande variété de régimes juridiques et se concrétiser en une diversité de biens. Le bien numérique n'est pas cité dans les travaux séminaux d'Ostrom et Ostrom⁷² de 1977. En 2007 Hess et Ostrom⁷³ en traitant des communs de connaissance ouvrent une voie et évoquent alternativement les communs informationnels ou communs de connaissance et notent qu'en matière d'accès, les biens matériels et les biens de connaissance diffèrent.

En effet, le droit d'extraction d'un bien matériel est associé à une soustractabilité forte alors qu'en matière de communs de connaissance, la rivalité est faible. La soustractabilité s'entend comme la possibilité de soustraire un bien ou son usage à un autre individu. Par exemple, si l'emprunt d'un ouvrage prive d'autres individus de cet ouvrage, l'usage d'informations ou de connaissances ne les rendent pas indisponibles à d'autres. Dans ce dernier cas, il n'existe pas de phénomène de déplétion, selon l'acception anglophone désignant le tarissement des ressources. Cependant, dans tous les cas, un bien commun se distingue par sa vulnérabilité aux dilemmes sociaux. Ainsi, un bien n'est plus réputé commun lorsqu'il est sujet à un processus de commodification, ou délimité. Il est également vulnérable à de nombreuses formes de dégradations, comme la pollution. Benjamin Coriat en 2011⁷⁴ souligne trois caractéristiques propres aux biens communs :

1. ils résultent de certains attributs des biens et/ou de systèmes de ressources, soit une forte soustractabilité et une importante difficulté d'exclure les bénéficiaires potentiels du bien,
2. ils se caractérisent par des régimes de propriété particuliers et originaux
- et 3. leur existence suppose et exige la mise en place de « structures de gouvernance » appropriées, garants de leur soutenabilité.

Enfin, la dernière catégorie regroupe **les biens publics**, dont il n'est pas possible d'exclure des individus et dont la consommation par un agent ne prive pas un autre agent. Un coucher de soleil peut par exemple être admiré sans altérer l'expérience de son voisin. D'après Hess et Ostrom (2007), la connaissance, dans sa forme immatérielle, appartient à cette catégorie. Cette connaissance est l'expérience d'appropriation et d'usage de connaissances intelligibles à soi.

**TABLEAU 4 : Catégorisation des biens selon la théorie des communs,
d'après Ostrom et Ostrom, 1977 et Hess et Ostrom, 2011**

	Excluabilité forte Exclusion facile	Excluabilité faible Exclusion difficile
Rivalité forte Soustractabilité élevée	BIENS PRIVÉS Ex : immobilier, véhicules, vêtements, jardin d'habitation (accès privé, propriété de personnes physique ou morale)	BIENS COMMUNS Ex : ressources naturelles (pêcheries, mines), bibliothèques, systèmes d'irrigation, jardin commun (accès à une communauté, gestion des ressources par un collectif)
Rivalité faible Soustractabilité faible	BIENS DE CLUB Ex : propriété intellectuelle (brevets, licences), golf privé (accès aux membres ou licenciés, propriété d'une société privée)	BIENS PUBLICS Ex : air, bande littorale, services publics gratuits, coucher de soleil, jardin public (accès à tous, propriété d'une collectivité publique type ville ou État)

⁷² Vincent Ostrom et Elinor Ostrom, « Public Goods and Public choices », dans *Alternatives for Delivering Public Services: Toward Improved Performance*, Boulder, co: Westview Press, 1977, 7–49 p.

⁷³ Understanding Knowledge as a Commons: From Theory to Practice, Charlotte Hess and Elinor Ostrom, 2007, The MIT Press

⁷⁴ <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-economique-2015-3-page-265.htm>

3.3 LES COMMUNS DE LA CONNAISSANCE, LE CAS DE LA DONNÉE

Hess et Ostrom (2007, p. 8 et suivantes) définissent la connaissance, comme "toutes idées, informations, et données intelligibles, quelles que soient les formes d'expression ou d'obtention". Les auteurs parlent alternativement de connaissances en commun ou d'informations en commun.

La connaissance inclut "tout type de compréhension gagnée grâce à de l'expérience ou des études, que celles-ci soient culturelles, scientifiques, académiques ou non académiques. Elle comprend aussi tous les travaux créatifs comme la musique ou les arts visuels et le théâtre". Ses fonctions sont doubles : il s'agit à la fois d'une commodité et d'une force constitutive de la société. Tandis que son acquisition est à la fois un processus social mais aussi un engagement personnel.

En accord avec Davenport et Prusak (1998), la connaissance est dérivée de l'information, et l'information est dérivée des données. Conformément à Machlup (1983), les données représentent des bits bruts d'information, l'information consiste en de la donnée organisée et contextualisée, et la connaissance correspond à une assimilation de l'information et à la compréhension de la manière dont il convient de l'utiliser.

Hess et Ostrom (2007) ont déjà identifié les catégories de Communs de connaissance. Nous les rappelons ici et soulignons toutefois que ces exemples ne concernent pas les données.

TABLEAU 5 : Catégorisation des Communs de la connaissance, d'après Hess et Ostrom, 2007

	Excluabilité forte Exclusion facile	Excluabilité faible Exclusion difficile
Rivalité forte Soustractabilité élevée	BIENS PRIVÉS Ex: Ordinateur personnel	BIENS COMMUNS Ex: Librairie, Logiciels libres (Linux)
Rivalité faible Soustractabilité faible	BIENS DE CLUB Ex: Journaux, Licence informatique (Office)	BIENS PUBLICS Ex: Toute connaissance utile et disponible pour tous, encyclopédie disponible sur l'internet public (Wifi)

De cette analyse, nous avons dérivé une catégorisation qui pourrait s'appliquer à la donnée.

TABLEAU 6 : Proposition de catégorisation de la donnée à partir de la théorie de communs, d'après Blum V. 2021⁷⁵

	Excluabilité forte Exclusion facile	Excluabilité faible Exclusion difficile
Rivalité forte Soustractabilité élevée	DONNÉES PRIVÉES Données industrielles utilisées en interne, source d'avantages comparatifs, production unique, droits d'accès multiples conditionnels. Ex : données en temps continu non stockée, ou recette	DONNÉES COMMUNES Données de recherche difficiles à acquérir ou à remplacer, production unique, droits d'accès multiples. Ex : données captées par une station spatiale
Rivalité faible Soustractabilité faible	DONNÉES DE CLUB Données industrielles non source d'un avantage comparatif, production multiple, droits d'accès multiples limités (définis). Ex : données de géolocalisation sans importance pour l'activité du producteur	DONNÉES PUBLIQUES Données industrielles liées à un standard, production multiple, droits d'accès multiples illimités (indéfinis). Ex : brevet d'alimentation des véhicules électriques, donnée culturelle (œuvres...)

⁷⁵ Blum V. (2021) *Une approche socio-organisationnelle et cognitive de la comptabilité des entreprises : la représentation du risque et de l'incertitude au service de la décision*, Habilitation à diriger des recherches

3.4 LES DONNÉES ESG SONT-ELLES DES DONNÉES DE CLUB ?

Munis de la grille d'analyse d'Ostrom, il est possible de caractériser les données ESG décrites dans le chapitre précédent selon les deux dimensions clés : la soustractabilité et l'excluabilité.

S'agissant de l'excluabilité, l'absence de transparence dans la collecte de données et dans les méthodes d'agrégation des données réalisées par chaque fournisseur de données ESG garantissent l'exclusion de tout autre agent. Nous sommes donc dans le cas d'une excluabilité forte.

S'agissant de soustractabilité, l'usage de la donnée ESG par un client ne restreint pas l'usage par un autre, la soustractabilité est faible. Le secteur a connu une période soustractabilité forte lorsque dans sa phase d'émergence, les fournisseurs vendaient des analyses plus qualitatives que quantitatives à leurs clients. La concentration du secteur y a mis un terme.

En conclusion, nous sommes en présence de biens de club. **Les données ESG constituent donc un bien de club de fournisseurs de données disposant d'un droit d'exclusion des autres acteurs présents dans l'arène dédiée aux données ESG.**

L'application des préconisations en provenance des régulateurs consiste selon la grille d'Ostrom à **opérer un transfert vers une soustractabilité plus élevée afin que les données disponibles** (la matière première) **deviennent un bien public et que l'usage individualisé de la donnée par les investisseurs et autres utilisateurs corresponde à un bien commun.**

Chaque classification (tableaux 4, 5 et 6) correspond à des arrangements institutionnels particuliers et il convient d'opérer un changement de classification d'une catégorie à l'autre afin de satisfaire les attentes des parties prenantes, on parle alors de modification des arrangements institutionnels. Pour ce faire, il est nécessaire de redéfinir la gouvernance des biens examinés, ici des données ESG. Comment procéder ?

Pour conduire cette tâche, Ostrom a bâti une méthode de construction et d'analyse des arrangements institutionnels d'après différents travaux d'observations empiriques.

- La première étape du travail d'Ostrom se concentre sur l'identification des attributs des biens (excluabilité et soustractabilité), cette étape nous amène à qualifier les données ESG comme des biens de club, dans leur état actuel.
- La deuxième étape consiste à identifier les vulnérabilités et les dilemmes relatifs aux ressources. L'action étant située dans une « arène » composée d'acteurs qu'il convient d'identifier. Nous avons observé que le manque de transparence dans la méthode de collecte des données et dans la méthode de transformation des données transmises aux gestionnaires de fonds est susceptible de détériorer le flux informationnel entre le producteur de données et l'utilisateur final. De fait, il entrave le bon exercice des travaux des acteurs situés en aval. **Le dilemme relatif à la ressource commune « données ESG » est un dilemme relatif aux droits d'accès à ces données.**
- La troisième étape consiste à clarifier les limites de la communauté. Ces limites restent floues et le niveau d'intervention des régulateurs se situe plutôt au niveau national, alors que d'évidence, la communauté productrice et utilisatrice des données ESG s'analyse et devrait être régulée au niveau global.

- La quatrième étape consiste à recenser les règles de fonctionnement préexistantes. Ces règles de fonctionnement sont celles actuellement employées pour résoudre le dilemme retenu.

Ostrom identifie trois catégories de règles nécessaires à une bonne gestion des communs : les règles de choix constitutionnel, les règles de choix collectif, et les règles opérationnelles. Cet ensemble comportent des règles secondaires résumées dans le tableau 7 :

- 1 - de position des différents acteurs présents dans l'arène, dans le cas du marché des données ESG, ce positionnement est représenté en figure 8,
- 2 - de définition des modalités d'entrée et de sortie de l'arène, dans le cas du marché des données ESG, ces règles sont non explicites en raison de la transformation du secteur en un oligopole,
- 3 - de choix spécifique lié aux actions possibles ou obligatoires, dans le cas du marché des données ESG, les barrières érigées par l'oligopole réduisent les choix possibles et forcent la diversification de l'approvisionnement,
- 4 - de définition des modalités de contrôle et leur attribution, dans le cas du marché des données ESG, il existe un vide juridique car le contrôle est défini par un nombre limité d'acteurs,
- 5 - d'information,
- 6 - de paiement, de contribution, de rétribution et enfin, dans le cas du marché des données ESG, les règles sont définies par les acteurs tirant le plus grand bénéfice de la situation, les membres de l'oligopole,
- 7 - de cadrage des usages des ressources, dans le cas du marché des données ESG, cette règle semble aussi inexistante.

Nous avons synthétisé le guide d'analyse d'Ostrom dans le tableau 7.

**TABEAU 7 : Les éléments d'analyse des arrangements institutionnels
autour d'une ressource commune.**

BIENS	Attributs de biens : • excludabilité faible, rivalité forte (forte soustraitabilité) • régimes de propriété particuliers et originaux • structures de gouvernance appropriées, garants de leur soutenabilité.	Vulnérabilité aux : • dilemmes fiscaux • dilemmes d'exploitation • dilemmes de partage des fruits de leur exploitation
COMMUNAUTÉ ET ARÈNE	Existence d'une communauté Arène, comme un lieu de co-construction des liens et des structures sociales Apprentissage de la confiance Existence d'une unité communautaire Incitations dans les grands groupes, la justice et la protection contre les abus du système dans les autres groupes	
RÈGLES	Préexistence d'un ensemble de règles propres à résoudre les dilemmes, sans intervention d'une autorité supérieure et sans privatisation des ressources	
	règles de « choix constitutionnels » définissant qui fondent une organisation ou un pays, encadrent les règles de choix collectifs en déterminant qui peut y participer, ainsi que les conditions de construction et de modification des règles et des droits de choix collectifs, susceptibles d'affecter le système de gestion des ressources.	
	règles « de choix collectif », qui déterminent notamment qui participe aux activités opérationnelles et comment les règles opérationnelles peuvent être modifiées	
	règles « opérationnelles » appliquées aux actions au jour le jour, et définissant notamment les droits et les obligations des parties	
	1. Les règles de « position » (position rules) définissent différentes positions, et les actions qui leur sont attribuées. 2. Les règles d'entrée/sortie (boundary rules), définissent qui est éligible aux différentes positions et les conditions dans lesquelles un individu peut accéder et quitter (par choix ou obligation) une position. 3. Les règles de choix spécifient les actions possibles ou obligées (ou interdites) attachées à chaque position, aux différentes étapes d'un processus de décision. 4. Les règles d'attribution du contrôle (aggregation rules) définissent le niveau de contrôle des individus sur les actions ou la mise en œuvre d'une activité. 5. Les règles d'information agissent sur le niveau d'informations disponibles sur les actions des divers acteurs, et sur les liens entre actions et résultats (elles définissent des droits et des obligations à l'information). 6. Les règles de paiement, ou règles de contribution et de rétribution (payoff rules) affectent les coûts et les bénéfices en fonction des actions des agents et des résultats. 7. Les règles de cadrage, ou règles de ciblage des usages des ressources (scope rules) définissent les conséquences, et leur ampleur, qui peuvent ou non être acceptés dans une certaine situation (un taux de pollution par exemple).	



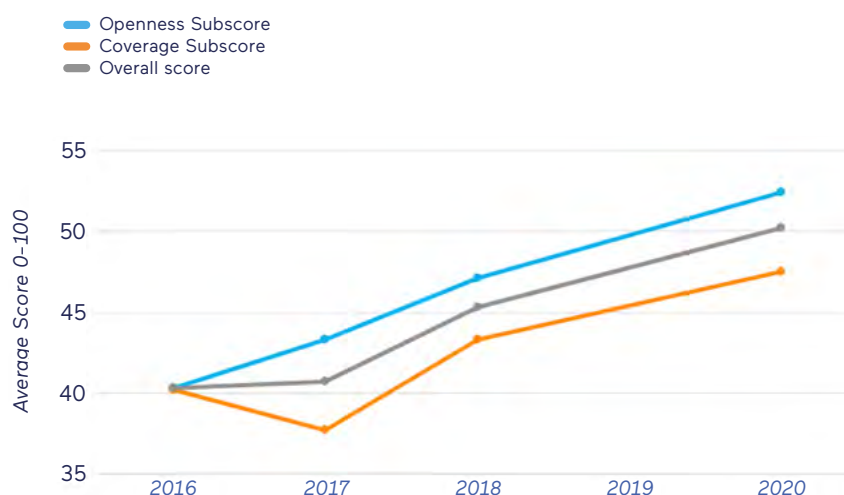
CHAQUE INVESTISSEUR
INSTITUTIONNEL
TRAVAILLE À PARTIR
DE VERSIONS
DIFFÉRENTES DE
LA VÉRITÉ

IV. COMMUN NUMÉRIQUE, POSSIBLE RÉPONSE AUX CRISES

4.1 LES DONNÉES ESG SONT PUBLIQUES (MAIS NON ACCESSIBLES)

La sphère publique a de longue date intégré l'Open Data comme mode de diffusion des données publiques. Financées par le contribuable, la mise à disposition des informations produites par les institutions publiques s'est faite naturellement. Les efforts internationaux se poursuivent de manière intensive pour renforcer la génération et le fléchage de données vers les ODD. Le programme ODIN⁷⁶ d'Opendatawatch qui note la qualité de l'ouverture des données publiques à l'échelle mondiale montre une évolution nettement positive dans tous les pays depuis les 5 dernières années.

FIGURE 9 : qualité de l'ouverture des données publiques



Le monde de la recherche (scientifique et académique) est également devenu adepte de l'ouverture des données, au prix de 20 ans d'efforts face aux éditeurs privés. L'intérêt d'ouvrir les travaux de recherche était pourtant évident : encourager la collaboration et la recherche interdisciplinaire, éviter la duplication de travaux, augmenter la transparence des méthodologies utilisées, favoriser la réutilisation des données⁷⁷. Par ailleurs, l'UNESCO précise que 10 des 17 ODD nécessitent des travaux de recherche permanents.

Les données issues des programmes d'observation terrestre, qui sont par nature financés par les contribuables, sont également des contributeurs actifs aux ODD en direct et à travers les agences statistiques nationales⁷⁸. De nombreux jeux de données sont mis librement à disposition et les agences spatiales sont fortement impliquées dans les travaux de mesure des ODD à travers le « IAEG-SDGs Working Group on Geospatial Information (WGGI) ».

Enfin les données produites par la sphère économique, c'est-à-dire les données ESG, demeurent pour le moment non utilisables par les parties prenantes, mais réservées aux investisseurs.

⁷⁶ <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>

⁷⁷ <https://www.ouvrirlascience.fr/un-historique-du-libre-acces-aux-publications-scientifiques-et-aux-donnees/>

⁷⁸ https://eo4society.esa.int/wp-content/uploads/2021/01/EO_Compendium-for-SDGs.pdf

4.2 UN EXEMPLE D'ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL INTERNATIONAL INSPIRANT : LA GLEIF

La crise de 2008 a créé les conditions pour la mise en place du LEI (Legal Entity Identifier), un identifiant unique global pour les entités juridiques impliquées dans une transaction financière.

Cet identifiant permet de faciliter l'atteinte de plusieurs objectifs au niveau mondial:

- une meilleure gestion des risques dans les entreprises,
- une meilleure évaluation des risques micro et macro-prudentiels,
- la facilitation d'une résolution coordonnée,
- la limitation des abus de marché,
- la lutte contre la fraude financière,
- l'amélioration de la qualité et de l'exactitude des données financières

Même si le besoin de disposer d'un tel outil existe de longue date parmi les acteurs économiques et financiers, il restait jusque-là difficile à mettre en place car une situation de crise telle n'avait pas fourni les arguments aux autorités financières mondiales pour l'imposer.

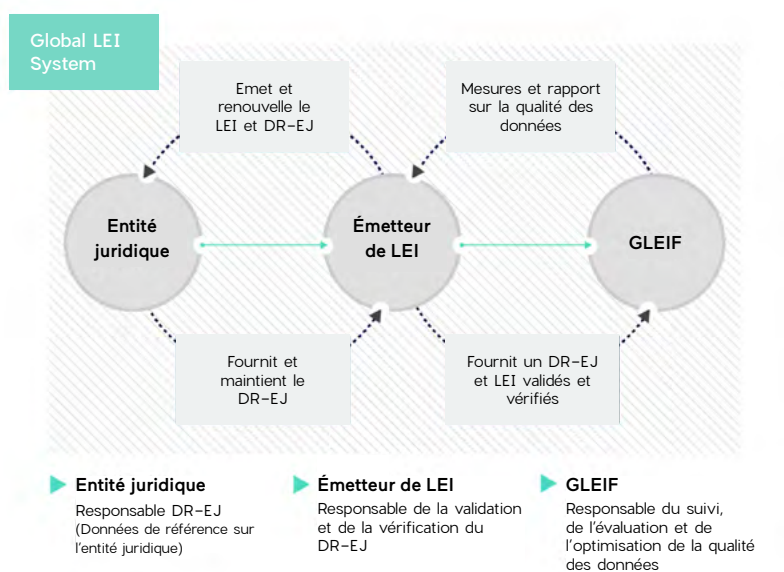
Le FSB (Financial Stability Board), qui a produit le cadre de mise en place du LEI sur mandat du G-20, explique dans une note préparatoire de 2012⁷⁹ que si le LEI n'existait toujours pas malgré un besoin avéré de l'ensemble acteurs, cela était dû au manque d'intérêt pour une action collective et coordonnée. C'est-à-dire que sa mise en place était perçue comme complexe à opérationnaliser et à déployer.

Lancé en Juin 2014 et opéré par la GLEIF (Global Legal Entity Identifier Foundation) on trouve sur le site du GLEIF une explication très simple de la problématique⁸⁰ :

« Au lendemain de la crise financière de 2008, les régulateurs à travers le monde ont reconnu leur incapacité à identifier les parties aux transactions à travers les marchés, produits et régions. »

Jusqu'alors, les identifiants des entreprises étaient gérés de deux manières, un identifiant délivré par l'organisme national et un autre délivré par de multiples opérateurs privés à vocation global (Code Isin, Ticker Bloomberg, Reuters Identification Code, SEDOL, Duns Number....). C'est donc **la fragmentation entre les identifiants privés, et leur impossible interconnexions** (pour questions commerciales évidentes) qui **ont révélé que la privatisation de ce type d'informations est en réalité une erreur.**

FIGURE 10 : Le système LEI



⁷⁹ https://www.fsb.org/wp-content/uploads/r_120608.pdf

⁸⁰ <https://www.gleif.org/fr/about/history>

En laissant les acteurs créer leur propre clé de lecture du monde pour des besoins commerciaux, les institutions mondiales ont donc préféré favoriser la concurrence et l'innovation, tout en oubliant l'objectif de stabilité financière global.

De manière conceptuelle, **le système de LEI repose sur un modèle « fédéral » qui permet aux autorités d'enregistrement locales de proposer aux entités juridiques dans chaque juridiction d'acquiescer un LEI et ainsi de figurer dans un registre mondial de plus en plus utilisé** (car gratuit, exhaustif et à jour).

Le LEI donne 2 informations, « qui est qui » et « qui appartient à qui ». De manière synthétique, la GLEIF fonctionne de manière extrêmement simple. Une entité juridique dépose une demande auprès d'un émetteur de LEI certifié, qui doit valider les données auprès de l'autorité d'enregistrement locale, et transmet ensuite les informations à la GLEIF qui les publie en accès libre sur son site.

La prise en compte de l'intérêt général a prévalu dans la construction du système de LEI afin de bâtir le mode de gouvernance adéquat. La définition de l'intérêt général retenue par le FSB repose sur 5 piliers:

- Garantir un accès libre et gratuit à tous.
- Garantir un coût modeste d'acquisition d'un LEI.
- S'assurer qu'aucune entité impliquée dans le système ne tire d'avantage compétitif.
- Garantir que le LEI soit en ligne avec les exigences du secteur public.
- Permettre aux organes de gouvernance d'avoir le pouvoir de préserver l'intérêt général, de faire évoluer les règles, d'auditer les participants et de gérer les litiges.

Le LEI est désormais largement utilisé au niveau global⁸¹, avec 250 juridictions utilisatrices et près de 2 millions de LEI actifs. Un LEI est facturé moins \$100 en moyenne par an.

En créant le LEI, le G-20 et le FSB ont fabriqué de toutes pièces un « commun numérique ». Cet exemple démontre de manière magistrale qu'il est possible de relever des défis globaux avec efficacité.

4.3 ENSEIGNEMENTS POUR LE MARCHÉ DE LA DONNÉE ESG

Nous pouvons déduire de cette initiative plusieurs préconisations pour un réarrangement du marché de la donnée ESG, que nous éclairons à la lumière de la grille d'analyse d'Ostrom :

Premièrement, réussir à bâtir une solution globale là où la qualité de la donnée fait défaut et où la fragmentation et l'asymétrie d'informations sont dommageables à l'intérêt général, est réalisable et même indispensable. Il convient de mieux définir les contours de l'arène dédiée aux données ESG et le cas échéant de piloter le passage d'un niveau national à un niveau international. Les recommandations de l'ONU n'ayant pas force de loi, celui-ci ne joue rien d'autre qu'un rôle consultatif dans l'arène des données ESG.

Deuxièmement, c'est en définissant de manière préalable comment le dispositif souhaite œuvrer dans l'intérêt général qu'il est possible de construire une gouvernance adaptée, capable de créer durablement de la transparence, donc de la confiance et de l'adoption. Actuellement, la situation se caractérise par l'absence de loi de haut niveau hiérarchique, il convient en conséquence de doter l'arène (l'écosystème de la donnée ESG) de règles constitutionnelles explicites.

⁸¹ <https://www.gleif.org/fr/lei-solutions/regulatory-use-of-the-lei?cachepath=en%2Flei-solutions%2Fregulatory-use-of-the-lei>

Troisièmement, le digital, qui porte en lui de puissants mécanismes de partage, peut s'avérer très efficace s'il est maîtrisé de bout en bout. De la génération et la collecte des données jusqu'à leurs conditions de validation et de diffusion. Les règles de partage et de transactions pourraient être redéfinies.

Quatrièmement, l'ouverture des données est un élément fondamental d'alignement avec l'intérêt général, en plaçant l'ensemble des données sous licence CC0⁸² (Public Domain Dedication), le système de LEI a fait le choix de ne faire aucune distinction entre les parties prenantes. Des arrangements contractuels cherchant à résoudre des dilemmes similaires existent et peuvent inspirer les recommandations liées à l'arène des données ESG. Il s'agit en outre de définir des règles d'accès aux ressources.

Cinquièmement, l'alimentation d'un dispositif global doit se faire à partir d'un fonctionnement en réseau au sein duquel les acteurs ont des rôles précis et **où les situations de monopoles sont rendues impossibles par construction.** Nous avons observé que la source de nombreux risques provient de la position intermédiaire des fournisseurs de données. Ce rôle auto-assigné pourrait faire l'objet d'une clarification dans un cadre législatif, il s'agit d'appliquer la règle d'assignation des rôles.

Le succès du LEI, qui valide la pertinence du modèle de « commun numérique », mérite qu'on s'en inspire pour imaginer une solution du même type, appliquée aux données ESG. C'est l'objet de la dernière partie dans laquelle nous détaillons comment il est possible de faire passer les données ESG sous le régime de « commun numérique ».

⁸² <https://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/>



L'ESG A BESOIN DES MÉCANISMES IMAGINÉS PAR ET POUR LES COMMUNS

V. FAIRE DES DONNÉES ESG UN COMMUN NUMÉRIQUE POUR ATTEINDRE LES ODD

5.1 UNE SOLUTION POUR LIBÉRER LES DONNÉES ESG

Nous sommes persuadés qu'une initiative comparable à celle du GLEIF peut voir le jour sans avoir à attendre une crise écologique majeure pour enfin agir. C'est d'autant plus vital qu'il n'est pas possible à date d'atteindre les Objectifs de Développement Durable sans données fiables et encore moins sans mobiliser toutes les énergies.

Sur la base des éléments évoqués le chapitre précédent nous proposons de faire passer les données ESG sous le régime des communs numériques et d'en décrire le fonctionnement en termes de gouvernance, de gestion et de poursuite de l'intérêt général.

L'objectif recherché est de faire migrer la valeur, non plus dans les données ESG elles-mêmes mais dans le système de production des données ESG. En dotant cette ressource d'une gouvernance du type commun numérique, il devient possible d'obtenir un accès ouvert et gratuit au commun dans la durée.

Comme le soulignait Benjamin Coriat en 2015 « *La structure de gouvernance assure la reproduction à long terme de la ressource et de la collectivité qui la gouverne* ». Il s'agit, grâce à ce mécanisme de réguler, les intérêts individuels basés sur des motivations intrinsèques pour leur faire accepter les obligations du projet, les règles du collectif.

Pour Coriat⁸³ « *un commun n'existe qu'à trois conditions. Une ressource partagée, des droits et obligations sur cette ressource attribués à des commoners, une structure de gouvernance qui permet d'assurer la reproduction à long terme de la ressource et de la collectivité qui la gouverne. Ce qui bien sûr suppose une communauté d'acteurs attachés à faire prospérer et à défendre le commun contre la menace, toujours présente, d'enclosures.* »

Pour aller dans le détail, et sur la base des « faisceaux de droits » selon Ostrom et Schlager, c'est bien l'ensemble des arrangements institutionnels qui vont conditionner la viabilité et la pérennité du commun. Nous allons, à partir du classement des faisceaux de droits, dessiner l'arrangement à la base d'un commun numérique global pour les données ESG.

Pour rester en cohérence avec le cas de la GLEIF évoquée plus haut, nous proposons une analyse de la structure de la GLEIF selon l'approche en faisceaux de droits d'Ostrom et Schlager.

⁸³ <https://www.contretemps.eu/ne-lisons-pas-les-communs-avec-les-cles-du-passe-entretien-avecbenjamin-coriat/>

TABLEAU 8 : Faisceaux de droits: le cas de la GLEIF

	Propriétaire	Administrateur	Gestionnaire	Consommateur	Utilisateur
Accès consultation	X	X	X	X	X
Accès producteur	X	X	X	X	
Gestion des contributions	X	X	X		
Exclusion de contributions	X	X			
Exclusion de gestionnaires	X				
Aliénation	X				
Motivation intrinsèque	Maîtriser durablement l'identification des entreprises	Faciliter l'activité économique des entreprises locales	Offrir aux entreprises un élément de transparence à l'international	Etre identifié de manière fiable partout dans le monde	Accéder à des données « source » communes et fiables
Acteur	GLEIF	Registre des entreprises (business register)	LEI issuers	x	x

On voit que le système reprend très largement l'agencement institutionnel proposé par l'approche en faisceaux de droits.

La seule exception se situe dans le fait que l'administrateur ne dispose pas des droits d'exclusion des gestionnaires mais seulement des droits d'exclusion des contributions (vérification de l'exactitude de l'identité de l'entreprise avec l'entité locale). Les droits d'exclusion étant gérés au niveau du propriétaire à travers le mécanisme d'accréditation⁸⁴.

L'objectif recherché qui est de maintenir durablement ouvert un système dans lequel les intérêts sont alignés grâce à une répartition des tâches entre les participants, est atteint. La GLEIF a corrigé une enclosure et offre une solution pérenne et indolore pour les parties prenantes.

Sur cette base, nous proposons de l'appliquer aux données ESG pour obtenir une identification des acteurs et leur rôle respectif dans la gestion du commun. Nous obtenons la répartition suivante, censée adresser les motivations intrinsèques de chaque participant et d'aligner les intérêts, toujours sans coûts pour les parties prenantes.

5.2 DESCRIPTIONS DES RÔLES ET INTÉRÊTS POUR CHACUN

Une gestion opérationnelle des données ESG confiée à WIPO

WIPO est l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), créée en 1976 et couvrant 193 États membres. Cette organisation a rejoint le système des Nations Unies en 1974 en tant qu'institution spécialisée.

La mission de WIPO « consiste à promouvoir l'élaboration d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation et la créativité dans l'intérêt de la société ». Ses activités ont vocation à aider les gouvernements, les entreprises et la société civile à tirer profit de la propriété intellectuelle.

⁸⁴ <https://www.gleif.org/en/about-lei/the-lifecycle-of-a-lei-issuer/gleif-accreditation-of-lei-issuers#>

WIPO propose⁸⁵ :

- Un cadre de discussion des politiques permettant d'établir des règles internationales équilibrées en matière de propriété intellectuelle dans un monde en mutation;
- Des services mondiaux pour protéger la propriété intellectuelle dans tous les pays et régler les litiges;
- Une infrastructure technique permettant de relier les systèmes de propriété intellectuelle et partager les connaissances;
- Des programmes de coopération et de renforcement des capacités pour permettre à tous les pays d'utiliser la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel;
- Une source de référence mondiale permettant d'informer en matière de propriété intellectuelle.

TABLEAU 9 :Faisceaux de droits : le cas des données

	<i>Propriétaire</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Gestionnaire</i>	<i>Consommateur</i>	<i>Utilisateur</i>
Accès consultation	X	X	X	X	X
Accès producteur	X	X	X	X	
Gestion des contributions	X	X	X		
Exclusion de contributeurs	X	X			
Aliénation	X				
Motivation intrinsèque	Renforcer son rôle dans la feuille de route ODD	Exercer la mission locale de valorisation de l'innovation	Valoriser l'expertise et garantir la donnée	Contrôle sur la qualité de la donnée, benchmarking, diffuser ses performances	Accéder à des données « source » non interprétées
Acteur concerné	WIPO	National IP offices	ESG Assurance provider	Entreprises	Stakeholders, investisseurs, financiers, assureurs

La gouvernance de WIPO (OMPI) est composée de 3 organes⁸⁶ :

- L'Assemblée générale se compose des États membres de l'OMPI.
- La Conférence de l'OMPI est composée des États parties à la Convention instituant l'OMPI. Elle est, notamment, l'organe compétent pour adopter les modifications de la convention.
- Le Comité de coordination de l'OMPI se compose de membres qui sont élus parmi les membres du Comité exécutif de l'Union de Paris et du Comité exécutif de l'Union de Berne. Il a essentiellement pour mission de donner des avis aux organes des unions, à l'Assemblée générale, à la Conférence et au Directeur général sur toutes les questions administratives et financières intéressant ces organes. Il prépare le projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale ainsi que le projet d'ordre du jour de la Conférence.

⁸⁵ <https://www.wipo.int/about-wipo>

⁸⁶ https://www.wipo.int/treaties/en/convention/summary_wipo_convention.html

WIPO, en tant qu'organisation Onusienne, est également mobilisé sur les ODD via différentes initiatives⁸⁷ :

TABLEAU 10 : Les initiatives de WIPO en lien avec les ODDs

NAME	DESCRIPTION	LINK TO SDG
WIPO GREEN	Supports global efforts to address climate change by connecting providers and seekers of environmentally friendly technologies. Includes WIPO GREEN Acceleration Projects to help green technologies deployed in the field and other activities	Various (6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 and 17)
Technology Innovation & Support Centres (TISCs)	Contribute to SDGs by providing on-the-ground IP information and support to innovators helping to unlock innovation, creativity and competitiveness. TISCs are hosted in institutions such as patent offices, universities, research centres, or science and technology parks, providing training and access to rich technology information in patent documents, as well as scientific and technical publications	4
Inventor Assistance Program (IAP)	Matches developing-country inventors with patent attorneys who give them free legal advice on patenting	4
The Innovation Gender Gap Initiative	A project studying ways in which the IP system could foster a more inclusive innovation landscape	5
IP & Tourism	A project demonstrating how IP tools and strategies can support the promotion of sustainable tourism, as well as economic, social and cultural development	8
Accessible Books Consortium (ABC)	Contributes to SDGs by helping increase the number of books worldwide in accessible formats and making them available to the visually impaired	10

Table 1 – Example WIPO programs that seek to support achievement of SDGs through education, sharing of technical information and collaboration for green innovations

Le statut de WIPO en tant que gestionnaire de base de données d'envergure mondiale confère à l'organisme un rôle de choix dans la capacité à opérer au niveau global. Son fonctionnement « fédéral », à l'image du GLEIF qui se définit comme un système de services fédérés en regroupant les registres du commerce nationaux, permet à WIPO de s'appuyer sur un réseau de bureaux de la propriété intellectuelle locaux. L'approche en réseau permet d'inclure et de garantir aux pays un rôle dans la construction de l'ensemble.

Les travaux de constitution de ce réseau sur plus de 50 ans est un actif précieux tant sur le plan international que technique.

Rôle dans le commun numérique : le propriétaire.

Il est en charge d'opérer et de mettre la ressource à disposition des utilisateurs. Il héberge les données. Il dispose de l'ensemble des droits et notamment celui d'exclure des « administrateurs » du commun.

Une administration gérée par les États membre de WIPO

La mission d'administrateur peut être confiée aux bureaux nationaux de la propriété intellectuelle. Ces derniers, opérationnels et connectés à WIPO permettent d'exercer un rôle au niveau local au plus près des gestionnaires en charge de contribuer pour le compte des consommateurs du commun (les entités publiques et privées).

En lien avec WIPO, les administrateurs se verraient confiés une mission de supervision des « gestionnaires » consistant à s'assurer que ces derniers jouent pleinement leur rôle (service disponible, participation active et taux d'erreur dans les dépôts)

Le dépôt et sa validation entraîne l'obtention d'un « jeton » preuve que les données ont

⁸⁷ <https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/api/v1/articles/148096/attachments/148096%3AOTHER%3A11e828c6-509a-496f-b5cf-cd2679/download>

été déposées. Ce jeton (« WIPO ESG PROOF ») offre un horodatage du dépôt correspondant à la version (hash) des données déposées. Il peut être basé sur la technologie WIPO Proof déjà proposée⁸⁸ par WIPO, mais abandonnée en 2021.

Rôle dans le commun numérique: les administrateurs.

Ils constituent des points d'entrées pour les gestionnaires qui leur transmettent les informations selon la domiciliation de l'entité qui souhaite contribuer. Les administrateurs ont un pouvoir d'exclusion sur les gestionnaires.

Une alimentation réalisée par les « Assurance Providers » de la donnée ESG

Un des enjeux clés dans le développement de la mise à disposition de données ESG est de véhiculer un certain niveau de confiance auprès des parties prenantes (dont les investisseurs). Comme pour les données financières, un organisme tiers doit auditer et « assurer » les données.

Un cadre international⁸⁹ (« Global Assurance Framework for Sustainability-related Corporate Reporting ») est en cours d'élaboration, à l'appel de IOSCO qui souligne en mars 2023⁹⁰:

IOSCO encourages timely and high-quality profession-agnostic standard-setting outcomes responsive to the public interest; calls for early engagement with preparers, investors and providers; and supports capacity building across the entire sustainability reporting ecosystem.

La donnée ESG va donc transiter à terme entre les mains des « Assurance Providers » chargés de certifier de manière indépendante ces données. Ces acteurs peuvent être des auditeurs ou des non-auditeurs comme l'indique IOSCO :

Independent assurance may be provided by either audit firm or non-audit firm assurance providers. This report refers to 'audit firms' as the Global Public Policy Committee (GPPC) member accounting firms (Deloitte, EY, PwC, KPMG, Grant Thornton and BDO) and other professional accountants; and refers to 'non-audit firm assurance providers' as others such as ISO Certified providers, specialist firms, consultancy firms etc. that do not provide audit services over financial statements, and other non-professional accountants. Non-audit firm assurance providers are often engaged to assure more specialised information, such as sustainability-related metrics. Different standards are also used. For example, the International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 (Revised) is typically used for assurance engagements on general purpose sustainability-related reporting, while others, such as International Organization of Standardization (ISO) 14064-3, are used by some non-audit firm assurance providers for assurance over more targeted information.

Les cabinets d'audit sont donc attendus dans un rôle plus « large » par rapport aux acteurs non-auditeurs qui essaieront de se faire une place sur ce marché.

Rappelons que les cabinets d'audit disposent d'un organisme chargé de veiller à leur indépendance et leur intégrité au service de l'intérêt général. Créé en 2005, le PIOB⁹¹ est placé sous la supervision d'un « monitoring group » composé d'organismes internationaux⁹² dont le FSB (chargé de mettre en place la GLEIF) et IOSCO. Le commun numérique proposé ici invite les cabinets d'audit à jouer un rôle.

⁸⁸ https://www.wipo.int/pressroom/en/articles/2020/article_0012.html

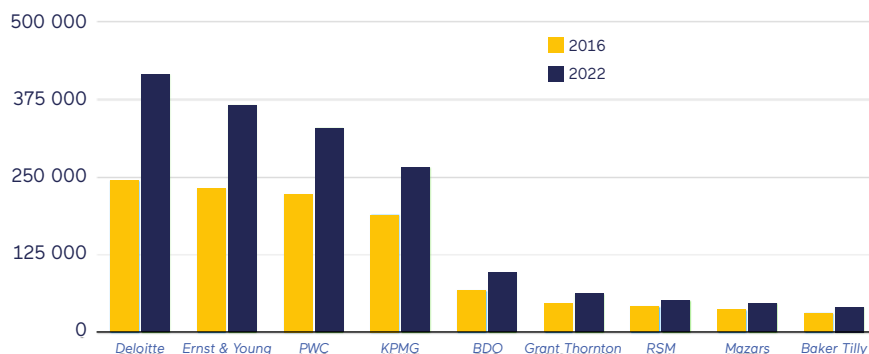
⁸⁹ <https://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD729.pdf>

⁹⁰ <https://www.iosco.org/news/pdf/IOSCONFWS686.pdf>

⁹¹ <https://ipiob.org/>

⁹² <https://ipiob.org/how/>

FIGURE 10 : Évolution du nombre d'employés des principales firmes d'audit



Source: sociétés

Les auditeurs ont développé depuis plus de 20 ans un réseau international directement connecté aux entreprises, et donc en capacité de récupérer instantanément des données ESG au niveau global et dans tous les secteurs. Ces acteurs non-souverains sont présents dans 150 pays. Ils disposent de ressources importantes, la croissance du nombre d'employés sur les 6 dernières années en témoigne.

Ces acteurs pourraient être mandatés par leurs clients pour déposer leurs données dans un « repository » commun, que le reporting soit obligatoire ou volontaire, et selon le format de reporting de leur choix.

Le coût du dépôt peut être répercuté par le gestionnaire sur son client.

Le gestionnaire obtient un jeton (Wipo ESG Proof) qu'il doit remettre à son client, preuve pour ce dernier d'une contribution au commun numérique et gage de crédibilité pour le gestionnaire qui participe ainsi à l'effort global dans le prolongement du service qu'il rend à son client.

Rôle dans le commun numérique : les gestionnaires.

Ils sont chargés par leurs clients de déposer les données auprès des administrateurs. Ils sont responsables du contenu posté en tant que gestionnaires des contributions.

Les consommateurs du commun: les entreprises

Comme évoqué plus haut, les entreprises trouveraient un intérêt naturel à disposer d'un moyen pour que leurs informations soient accessibles dans une version non-interprétée auprès du plus grand nombre. Également, en confiant le dépôt de ces informations aux auditeurs, ils n'auraient pas de ressources supplémentaires à allouer pour participer au commun.

La contribution financière correspondant au dépôt des données pourrait être du même ordre que celle du GLEIF (environ \$100 par an). Cette somme se répartirait entre le « Propriétaire » et l'« Administrateur » afin de financer le commun.

Concernant le choix des données à déposer, afin de conserver la dimension ouverte et utilisable des informations, **il pourrait être demandé aux organismes proposant des standards de reporting de mettre à disposition leur grille en format open-source sur une Forge⁹³ logicielle.**

⁹³ Système de gestion et de maintenance collaborative créé pour les besoins du développement (exemples : GitLab ou GitHub)

Pour faire un parallèle avec la GLEIF, la dimension Open Source gage de transparence et de confiance, se trouve pleinement assumée et matérialisée par la mise à disposition sur une Forge logicielle (Github) d'un certain nombre de modules⁹⁴ permettant de comprendre et d'exploiter les données. Ces bibliothèques sont **disponibles sous licence Creative Commons Zéro**, qui permet leur réutilisation et adaptation selon les besoins.

Les différents standards de reporting seraient ainsi exploitables par les « Gestionnaires » en fonction de leurs préférences en terme de publication (obligatoire ou volontaire). Parmi les standards les plus répandus, le reporting GRI est le plus utilisé avec plus de 11.000 entreprises dans le monde qui l'utilisent de manière volontaire. Viennent ensuite des grilles du type TCFD, UNGC, CDP, SASB ou encore le format élaboré par les auditeurs eux-mêmes dans le cadre d'un travail⁹⁵ mené avec le World Economic Forum (WEF), les Stakeholder Capitalism Metrics.

La fondation IFRS travaille également à la mise en place d'un cadre de reporting à travers son organisme créée à l'issue de la COP 26 en 2021 : l'International Sustainability Standard Board (ISSB). Cette initiative vise à définir un format de reporting de durabilité à vocation obligatoire pour les sociétés cotées dans les pays qui l'adopteraient (potentiellement 168 juridictions). Tout récemment, l'ISSB et le WEF ont annoncé⁹⁶ une convergence de leur format de reporting.

Rôle dans le commun numérique : les consommateurs.

Les entreprises souhaitant contribuer au commun mandatent les gestionnaires à qui ils confient déjà leurs données ESG pour les déposer dans le commun géré par le propriétaire, après avoir compilé les données selon le(s) format(s) demandé(s) par le client et disponible dans une Forge logicielle.

Les parties prenantes accèdent gratuitement à des données ESG auditées sur un périmètre global

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les données ESG ne s'adressent pas seulement aux acteurs financiers, mais à l'ensemble des parties prenantes. **En construisant un système de commun numérique, il devient possible de sortir ces informations du marché de l'asymétrie et de libérer leur usage, en ligne avec leur vocation initiale de permettre aux entreprises de rendre compte de leurs efforts en termes de RSE.**

Afin de respecter les principes de l'Open Data Charter⁹⁷, les données doivent être mises à disposition gratuitement sans authentification et dans un format qui soit directement lisible par un individu sans compétences techniques particulières. Le modèle mis en place la GLEIF peut ici aussi servir de modèle⁹⁸.

Même si le mouvement pour les données ouvertes s'adresse plutôt aux données produites par des entités publiques, la vocation naturelle des données ESG, qui cherchent à matérialiser la stratégie et la performance RSE des entreprises, est d'être diffusée pour être accessible au plus grand nombre. En témoigne le nombre d'entreprises qui produisent ces informations de manière volontaire partout dans le monde, qu'une obligation réglementaire existe ou non. Ou encore, le nombre de signataires du Global Compact.

⁹⁴ <https://www.gleif.org/en/about/open-source>

⁹⁵ https://www3.weforum.org/docs/WEF_IBC_Measuring_Stakeholder_Capitalism_Report_2020.pdf

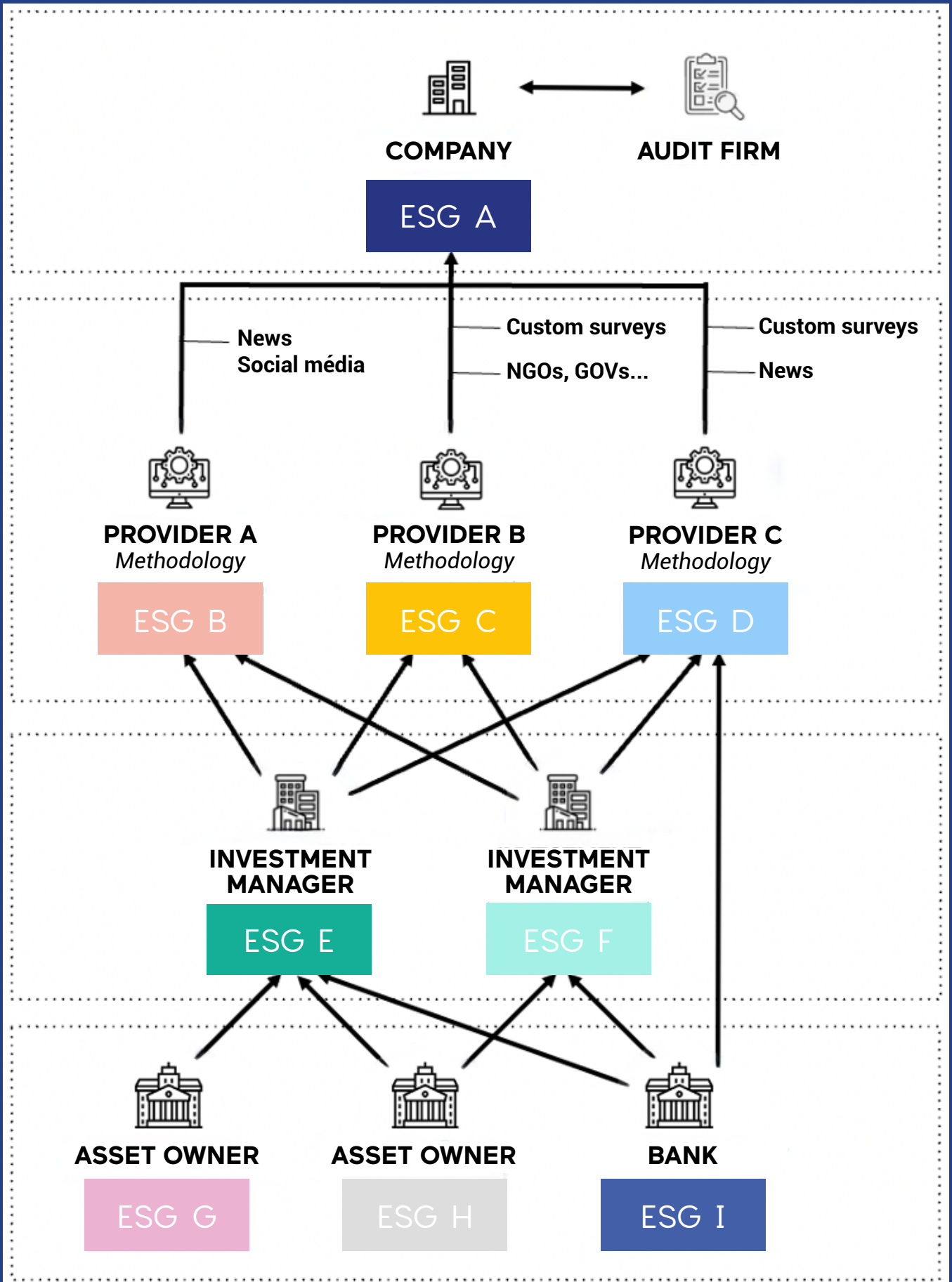
⁹⁶ <https://www.weforum.org/press/2023/06/world-economic-forum-and-issb-partner-to-compile-learning-on-early-sustainability-reporting-efforts>

⁹⁷ https://opendatacharter.net/wp-content/uploads/2015/10/opendatacharter-charter_F.pdf

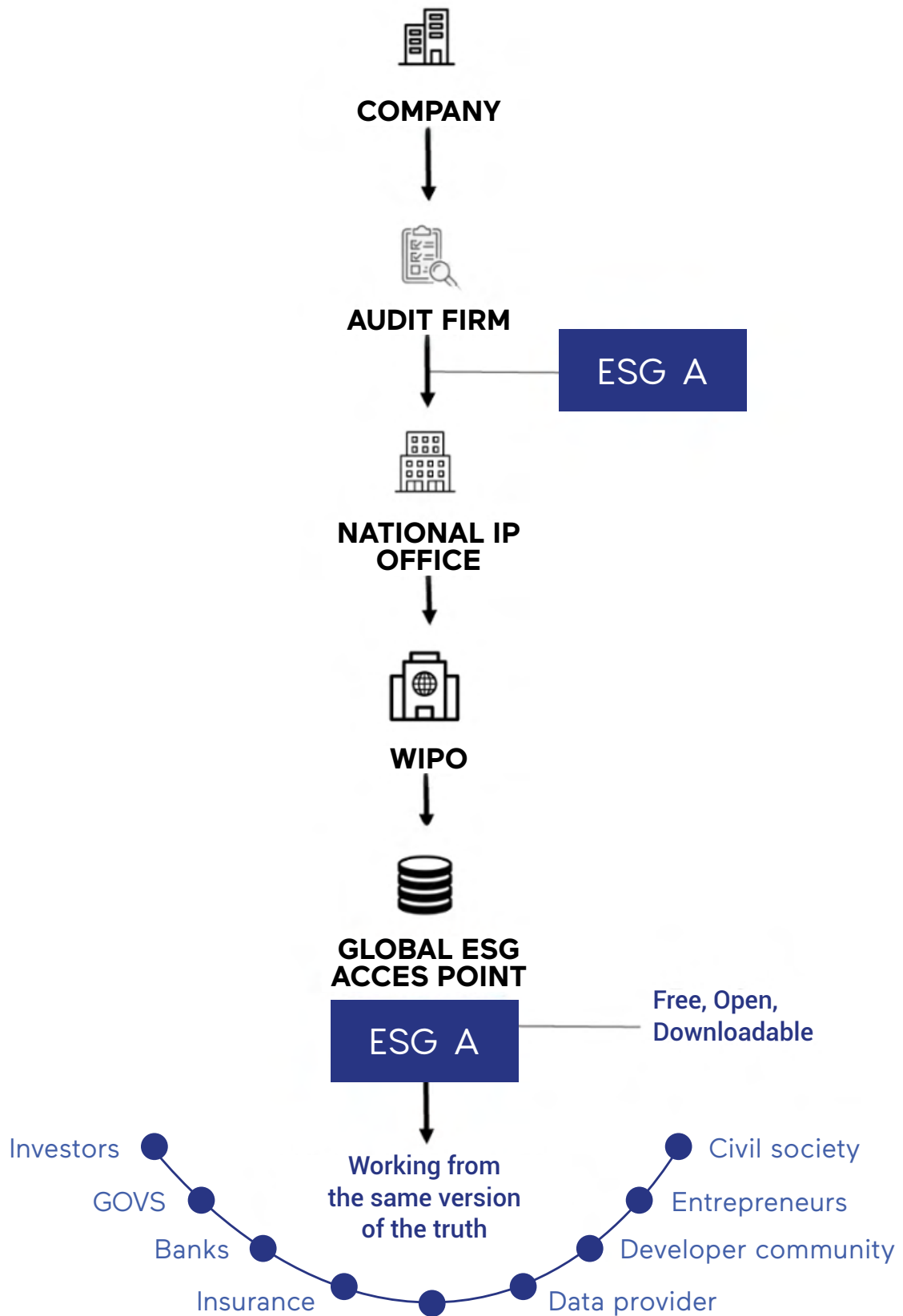
⁹⁸ <https://www.gleif.org/fr/lei-data/gleif-concatenated-file/download-the-concatenated-file>

Récapitulatif de l'intérêt primaire de chaque partie prenante	
Entreprises (de toute taille et de tout secteur)	S'assurer que la donnée ESG est mise à disposition de toutes les parties prenantes dans une version « brute », et être en capacité de se comparer
Investisseurs institutionnels (fonds de pension, fonds souverain, compagnie d'assurance....)	Etre en capacité de mesurer une contribution positive au Développement Durable
Sociétés de gestion (Asset Managers)	Travailler à partir de la même version de la vérité
Cabinets d'audit (Assurance Provider)	Renforcer le rôle d'agent de confiance au niveau global
Banques et les assureurs	Partager une même vision de la performance et des risques extra-financiers des entreprises
Agences de notations et fournisseur d'indices	Se focaliser davantage sur l'analyse en se reposant sur un système global vertueux et gratuit pour la gestion des données ESG.
Nations-Unies	Prolonger la construction globale dans le sillage du Global Compact et des PRI en s'appuyant sur un partenaire proche et mondialement établi.
Organisations internationales	S'assurer que le Développement Durable est opérationnellement et efficacement accompagné par la sphère économique et financière
Recherche & monde académique	Economiser la ressource publique (accès gratuit, données auditées, couverture globale) afin de se concentrer sur les travaux de recherche
Société civile	Vérifier que son épargne est investie de manière durable dans l'économie, faire ressortir les entreprises qui participent effectivement au Développement Durable.

AVANT



APRÈS



5.3 PROPOSITION MÉTHODOLOGIQUE : ASSOCIER LES PARTIES PRENANTES

1. Utiliser les PRI (Principles for Responsible Investment) pour bâtir un consensus

Une première étape consiste à vérifier que le diagnostic posé ici est effectivement partagé par les acteurs concernés, et plus particulièrement les premiers consommateurs de la donnée ESG : les sociétés de gestion (Asset Managers). Ces derniers sont rassemblés au niveau global sous l'égide des United Nations Principles for Responsible Investment (UN PRI) avec 4 902 entités signataires.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence historique, il serait opportun de lancer une consultation auprès des membres afin de connaître à grande échelle l'opinion des investisseurs au sujet du marché de la donnée ESG. Ils pourraient être questionnés sur la manière dont ils appréhendent les données ESG, la nature de leurs interactions avec les fournisseurs de données, la question des notations ESG, le coût de la donnée, la manière dont la qualité évolue ou encore le niveau de transparence entre les données estimées et reportées...

Les PRI adressent un certain nombre de sujets et notamment celui de la donnée à travers le programme « Driving Meaningful Data⁹⁹ » qui se prête particulièrement à l'exercice.

2. Capitaliser sur le UN Global Compact comme catalyseur

Les signataires du Global Compact (20 000 entreprises dans le monde) s'engagent à en respecter les 10 principes¹⁰⁰ et à oeuvrer dans le sens des ODD¹⁰¹. Le UN Global Compact est donc un réseau global fédérant les entreprises qui cherchent à aligner leurs pratiques RSE avec les ODD.

Dans une logique identique à celle des PRI, il pourrait être pertinent de consulter les signataires, fort du retour de l'enquête suggérée au point précédent, afin de savoir si elles souhaitent pouvoir mettre facilement à disposition les données fournies aux UN Global Compact via un commun numérique, et si l'alimentation pourrait être réalisée pour leur compte par les auditeurs ou les « Assurance Providers ».

3. Engager avec les cabinets d'audit

Ils sont au cœur de la mondialisation et travaillent pour des entreprises dans plus de 150 pays. Les cabinets d'audit sont déjà en possession des données ESG des entreprises, les faire contribuer de la part de leurs clients à un « repository » commun organisé, peut radicalement changer la donne au niveau global dans l'atteinte des ODD, sans endommager leur activité. Cette pratique viendrait également renforcer leur mission d'intérêt général.

Sur la base des retours proposés supra de la part des investisseurs et des entreprises, engager avec les acteurs¹⁰² du secteur pour connaître leur position et leur appétit pour collaborer à un projet de « repository » global des données ESG.

4. Créer une taskforce multi-expertises

Pour démarrer une réflexion au niveau global, nous recommandons d'inviter les acteurs concernés à dialoguer autour de la solution proposée.

Ces acteurs, tous explicitement impliqués dans l'atteinte des ODD, pourraient être:

- Regulatory Oversight Committee¹⁰³ (ROC)
- Financial Stability Board (FSB)

⁹⁹ <https://www.unpri.org/download?ac=11641>

¹⁰⁰ <https://unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

¹⁰¹ <https://unglobalcompact.org/sdgs/sdg-toolbox>

¹⁰² Deloitte, PWC, Ernst&Young, KPMG, Grant Thornton, RSM, BDO, Baker Tilly, Mazars...

¹⁰³ Le ROC supervise la GLEIF. Il s'agit d'un organisme international qui oeuvre dans l'intérêt général pour améliorer la qualité des données utilisées dans le reporting financier, renforcer les capacités d'analyse de risque financier et abaisser les coûts de reporting à travers l'harmonisation des standards au niveau global.

- UN Environment Programme Finance Initiative (UNEP FI)
- UN Global Compact (UNGC)
- OMPI/WIPO
- Creative Commons (CC)

Cette taskforce pourrait être rassemblée sous l'ombrelle du UN Global Compact qui, en tant que commanditaire du rapport « Who Cares Wins » en 2004, a popularisé le terme « ESG ».

LA "MAISON BRÛLE",
NE LAISSONS PAS LE
THERMOMÈTRE ENTRE
QUELQUES MAINS

CONCLUSION

A la lumière des origines du numérique et du développement durable, nous avons montré que c'est bien la recherche d'une mutualisation des efforts au bénéfice de la protection des communs matériels et immatériels qui les unit.

Nous avons vu que le principe Responsabilité (H. Jonas, 1979) est devenu, à mesure que la mondialisation s'est déployée, le moteur historique au cœur du changement de la feuille de route internationale. Ce principe qui affirme que la préservation de la planète au profit des générations futures est un impératif qui unit notre espèce, voit dans le numérique un renfort décisif, grâce au partage des connaissances.

C'est la dimension globale et systémique de la crise de 2008 qui a poussé le G20 à mandater le FSB pour mettre, en urgence, un terme à l'enclosure sur les identifiants des sociétés puisque les autorités de contrôle et des banques n'étaient pas en mesure d'identifier ni les entreprises et ni leurs participations. Le système financier mondial en est sorti renforcé et plus transparent. A n'en pas douter, la crise climatique et ses conséquences sociales sont par nature tout aussi globales et systémiques. Par conséquent, Il est légitime d'espérer que l'enclosure en place sur les données ESG sera examinée avant qu'une crise socio-environnementale et donc également financière ne survienne.

Faudra-t-il attendre le moment où le réchauffement climatique deviendra tellement insupportable que des entreprises devront cesser leur activité ou être nationalisées ? Quels niveaux de pertes seraient alors acceptables pour les financeurs et les investisseurs ?

Ou vaut-il mieux que les entreprises soient en capacité de se transformer dans le respect de leurs parties prenantes, c'est-à-dire sur la base d'informations partagées avec ces derniers ?

Faut-il également attendre le moment où, à force de controverses, certains secteurs ne seront plus ni assurables ni finançables ?

Ou faut-il créer les conditions pour qu'assureurs et banquiers s'alignent sur une vision commune des risques ?

Est-ce que 50 années d'efforts acharnés, de la part d'un nombre incalculable d'acteurs de tout pays pour permettre à l'économie mondiale de devenir plus responsable, doit se solder par un usage des données qui en découlent, au seul bénéfice d'acteurs dont la motivation est patrimoniale et repose sur la vente asymétrie d'informations ?

En effet, l'industrie de la donnée est devenue hautement concurrentielle. Elle peine à faire de cet écosystème un levier de déploiement des actions et des stratégies innovantes au service de la transformation durable. A l'inverse, le phénomène de monétisation des données ESG que la note décrit, constitue un frein considérable à l'atteinte des ODD car il provoque une concurrence stérile sur les données chez les investisseurs et les financeurs .

Face à ces questions, nous avons fait des propositions qui constituent une main tendue aux parties-prenantes, et nous l'espérons le début d'une action collective.

RÉSUMÉ DE NOTRE RECOMMANDATION

Concrètement nous proposons de créer un commun numérique pour les données ESG, géré par l'ONU, afin de profiter à plein des potentialités du big data et de l'open data.

Cette ambition vise à créer les conditions de la confiance nécessaires à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) via le triptyque :

1.

INFRASTRUCTURE PARTAGÉE :

Remplacer la fabrique d'asymétrie d'information entre les fournisseurs par une solution technologique non propriétaire, raisonnée et indolore pour l'ensemble des acteurs (coordonnée par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle - OMPI/WIPO)

2.

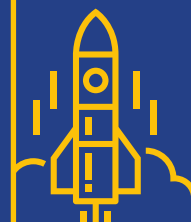
GOVERNANCE COLLECTIVE :

Prendre appui sur une gouvernance d'une communauté d'acteurs de confiance opérationnels au niveau global (pour assurer l'implication des parties prenantes dans cette mission d'intérêt général)

3.

DATA DE CONFIANCE :

Garantir l'accès à un registre global des données extra-financières "brutes" (data non désintermediées/biaisées via une Forge logicielle Open Source).



| MAXIME MATHON

Maxime Mathon a commencé sa carrière en 1998 en participant à la création d'E-Value, première agence d'informations en ligne spécialisée à destination des acteurs financiers. Il co-fonde NewsManagers en 2002, un système d'informations utilisé par plus de 180 sociétés de gestion, qu'il cède à l'Agefi en 2009. Il rejoint AlphaValue en 2010, premier bureau indépendant d'analyse financière en Europe, en charge des relations extérieures.

Il participe à de nombreux travaux de place en Europe en lien avec les régulateurs et les associations professionnelles, notamment sur la dimension Data Governance du cadre réglementaire financier et extra-financier. Il se concentre désormais sur la fourniture d'expertise auprès des entreprises et des investisseurs institutionnels.



| VÉRONIQUE BLUM

Véronique BLUM est Maître de Conférences HDR à l'Université Grenoble Alpes. Ses recherches, publiées dans des revues internationales portent sur la décision en situation d'incertitude, les méthodes d'évaluation, les actifs incorporels et la normalisation comptable (processus de normalisation, les effets des normes, la communication relative aux immatériels etc.).

Elle est éditeur de section du South African Journal of Economic and Management Sciences et du MIAI Quaterly. Elle est aussi membre de la Chaire Comptabilité Ecologique et du Multidisciplinary Institute of Artificial Intelligence. Elle co-dirige un groupe de recherche dédié aux immatériels et porté par l'Association Francophone de Comptabilité. Véronique est également membre du panel académique de l'EFRAG, qui conseille la Commission Européenne en matière d'adoption des normes comptables internationales. Elle est également experte en évaluation auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, et membre du CA de l'Observatoire de l'Immatériel et de la Licensing Executives Society France, où elle co-préside le comité d'évaluation de la propriété intellectuelle.

NOS REMERCIEMENTS

ANIMATION ET ÉDITORIALISATION

Arno Pons — Direction éditoriale, Digital New Deal

Prune Zammarchi — Chargée de mission, Digital New Deal

INTERVIEWS

Carol Adams — Professor of Accounting at DUBS ; Chair, GRI's Global Sustainability Standards Board

Aida Bennini — Maître de conférences, IAE Angers

Riadh Ben Salem — emlyon business school, chaire implid

Sandra Bernard-Colinet — Conseillère du Président IRCANTEC

Keith Bortoluzzi — CEO d'Impactfull

Christophe Bourdillon — Directeur Général de CDC Croissance

Paula Caballero — Regional Managing Director, The Nature Conservancy

Leah Dahmani — Policy Officer - Sustainable Finance - DG INTPA - European Commission

Olivier Dion — CEO Onecub, co-fondateur aNewGovernance, CTO Digital New Deal

Charlotte Gardes — Climate Change, Energy & Financial Stability au Fonds Monétaire International

André Gorius — IPV Committee Licensing Executives Society

Eric Gaussier — Université Grenoble Alpes, Multidisciplinary Institute in Artificial Intelligence

Patrice Hiddinga — Advisor, partner chez Ascend

Vincent Ingham — Director, Regulatory Policy à l'EFAMA

Jérôme Julia — Président de l'Observatoire de l'Immatériel

Nicolas Jullien — Professor IMT Atlantique, Scientific Director at Marsouin

Laurent Lafaye et Fabrice Tocco — co-CEOs de Dawex

Axelle Lemaire — Croix Rouge, ancienne Ministre du numérique, administratrice Digital New Deal

Clément Levallois — emlyon business school, chaire implid

Nathalie Lhayani — Présidente du FIR, Directrice de la politique durable du Groupe chez Groupe Caisse des Dépôts

Caroline de Mareuil — Présidente ICOSA

Jean-Luc Parouty — Université Grenoble Alpes, Multidisciplinary Institute in Artificial Intelligence

Sophie Pasquier — Présidente du Licensing Executives Society France

Alexandre Rambaud — Maître de conférence à AgroParisTech-Cired

Judith Rochfeld — professeur agrégée Panthéon Sorbonne, administratrice Digital New Deal

Laetitia Tankwe — Board Member PRI

DIGITAL NEW DEAL

LE THINK-TANK DE LA NOUVELLE DONNE

Digital New Deal accompagne les décideurs privés et publics dans la création d'un Internet des Lumières, Européen et Humaniste. Notre conviction est que nous pouvons offrir une 3^e voie numérique en visant un double objectif : défendre nos valeurs en proposant une nouvelle régulation contre la centralisation des pouvoirs ; et défendre nos intérêts en créant les conditions de la coopération face à la captation de la valeur par les « Big Tech ».

Notre activité de publication a pour vocation d'éclairer de manière la plus complète possible les évolutions à l'œuvre au sein de enjeux de « souveraineté numérique », dans l'acception la plus large du terme, et d'élaborer des pistes d'actions concrètes, voire opérantes via le Do tank, à destination des organisations économiques et politiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier Sichel (président fondateur) et Arno Pons (délégué général), pilotent les orientations stratégiques du think-tank sous le contrôle régulier du conseil d'administration.

Forts de leur intérêt commun pour les questions numériques, les membres du Conseil d'administration ont décidé d'approfondir leurs débats en formalisant un cadre de production et de publication au sein duquel la complémentarité de leurs expériences pourra être mise au service du débat public et politique. Ils s'impliquent personnellement dans la vie de Digital New Deal, notamment dans le choix des rapports et de leurs rédacteurs. Il sont les garants de notre indépendance, académique et économique.



SÉBASTIEN BAZIN
PDG AccorHotels



NATHALIE COLLIN
DG branche Grand Public et
Numérique Groupe La Poste



NICOLAS DUFOURCQ
DG de Bpifrance



AXELLE LEMAIRE
Ex-Secrétaire d'Etat
du Numérique et de
l'Innovation



ALAIN MINC
Président AM Conseil



DENIS OLIVENNES
DG Libération



YVES POILANE
DG Ionis Education Group



ARNO PONS
Délégué général du think
tank Digital New Deal



JUDITH ROCHFELD
Professeur agrégée de Droit,
Panthéon Sorbonne



OLIVIER SICHEL
Président Digital New Deal
DGA Caisse des Dépôts



BRUNO SPORTISSE
PDG Inria



ROBERT ZARADER
PDG Bona fide

IA de confiance, opportunité stratégique pour une souveraineté industrielle et numérique | Julien Chiaroni, Arno Pons - *juin 2022*

Data de confiance, le partage des données, clé de notre autonomie stratégiques | Olivier Dion, Arno Pons - *septembre 2022*

Cybersécurité, vigile de notre autonomie stratégique | Arnaud Martin, Didier Gras - *juin 2022*

RGPD, acte II : la maîtrise collective de nos données comme impératif | Julia Roussoulières, Jean Rérolle - *mai 2022*

Fiscalité numérique, le match retour | Vincent Renoux - *septembre 2021*

Défendre l'état de droit à l'ère des plateformes | Denis Olivennes et Gilles Le Chatelier - *juin 2021*

Cloud de confiance : un enjeu d'autonomie stratégique pour l'Europe | Laurence Houdeville et Arno Pons - *mai 2021*

Livres blancs : Partage des données & tourisme | Fabernovel et Digital New Deal - *avril 2021*

Partage de données personnelles : changer la donne par la gouvernance | Matthias de Bièvre et Olivier Dion - *septembre 2020*

Réflexions dans la perspective du Digital Services Act européen | Liza Bellulo - *mars 2020*

Préserver notre souveraineté éducative : soutenir l'EdTech française | Marie-Christine Levet - *novembre 2019*

Briser le monopole des *Big Tech* : réguler pour libérer la multitude | Sébastien Soriano - *septembre 2019*

Sortir du syndrome de Stockholm numérique | Jean-Romain Lhomme - *octobre 2018*

Le Service Public Citoyen | Paul Duan - *juin 2018*

L'âge du web décentralisé | Clément Jeanneau - *avril 2018*

Fiscalité réelle pour un monde virtuel | Vincent Renoux - *septembre 2017*

Réguler le « numérique » | Joëlle Toledano - *mai 2017*

Appel aux candidats à l'élection présidentielle pour un #PacteNumérique | *janvier 2017*

La santé face au tsunami des NBIC et aux plateformes | Laurent Alexandre - *juin 2016*

Quelle politique en matière de données personnelles ? | Judith Rochfeld - *septembre 2015*

Etat des lieux du numérique en Europe | Olivier Sichel - *juillet 2015*

THINK-TANK
**DIGITAL
NEW DEAL**

juin 2023

www.thedigitalnewdeal.org